



HAL
open science

Les Marocains en France : maturation d'une communauté transnationale

Thomas Lacroix

► **To cite this version:**

Thomas Lacroix. Les Marocains en France : maturation d'une communauté transnationale. Mohamed Berriane. Marocains de l'extérieur 2017, Fondation Hassan II, pp.383-414, 2018. halshs-02157453

HAL Id: halshs-02157453

<https://shs.hal.science/halshs-02157453v1>

Submitted on 16 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Marocains en France : maturation d'une communauté transnationale

Thomas Lacroix, 2018, Les Marocains en France : maturation d'une communauté transnationale, in Mohamed Berriane (coord.) *Les Marocains de l'extérieur 2017*, Rabat : Fondation Hassan II, pp. 383-414

Si les pays de destination se sont considérablement diversifiés au cours de ces dernières années, la France reste le premier pays d'accueil des émigrés marocains. 20.000 personnes arrivent chaque année pour s'installer sur le territoire français. Le profil de cette immigration a toutefois très fortement changé. On est loin des contingents de travailleurs non qualifiés des années 1960 et 1970, ces paysans devenant ouvriers en traversant la frontière. Les nouveaux arrivants sont essentiellement des étudiants ou jeunes diplômés à la recherche d'une formation ou encore des personnes qui rejoignent leur conjoint par le biais du regroupement familial.

Ce chapitre présente et analyse les évolutions récentes de l'immigration marocaine en France. Mais il porte également sur cette population installée de longue date en abordant leur inexorable intégration dans la société d'accueil. Il met en évidence la mobilité sociale de ce groupe mais aussi ses lignes de fracture et ses liens contrastés avec le pays d'origine.

Il s'appuie sur une série d'enquêtes et d'études produites au Maroc et en France, ainsi que sur des données statistiques de l'OCDE et de l'Union Européenne. Les données les plus récentes sont extraites du recensement de l'Institut National des Statistiques et Études Économiques (INSEE) réalisé en 2014. Cette variété de sources permet d'apporter un éclairage sur les dimensions sociales, économiques, démographiques et juridiques de l'immigration marocaine en France et de son devenir. Mais l'articulation de ces différents points de vue constitue également un défi dans la mesure où les méthodes et objectifs adoptés par les différentes institutions peuvent amener des résultats contradictoires.

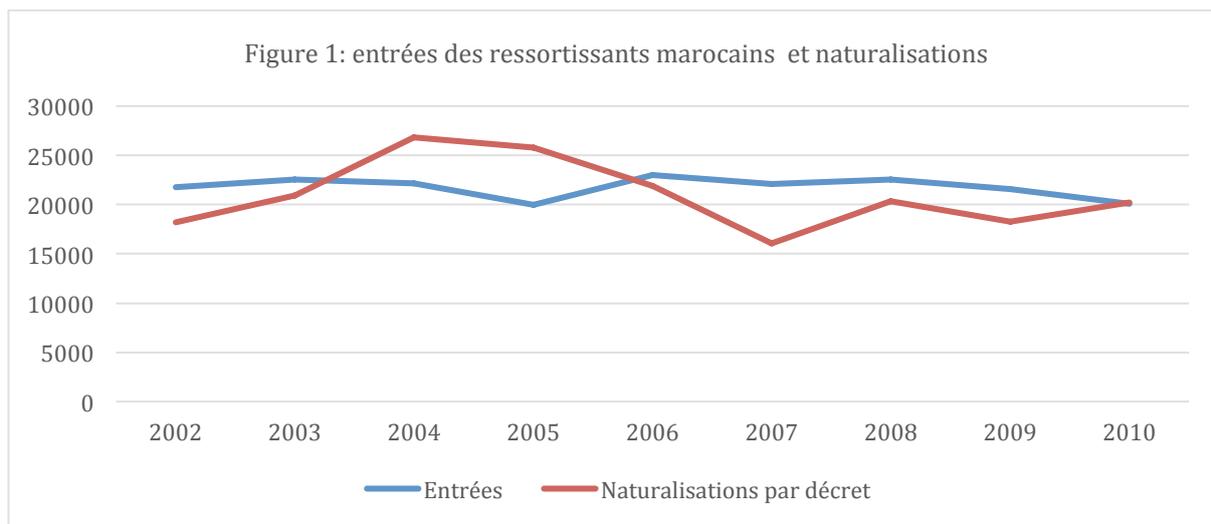
Ce chapitre propose un aller-retour entre la France et le Maroc. La première section présente les dernières évolutions des flux en provenance du Maroc. Au-delà de la stabilité apparente de ces flux, on observe une recomposition dont la redistribution spatiale sur le territoire français est l'une des faces les plus visibles. Nous aborderons ensuite la dynamique d'installation et d'intégration en cours dans la société française. Après une présentation générale de cette population, une analyse plus détaillée sera proposée à travers une sociographie de trois générations : les immigrés, leurs descendants et les personnes âgées qui constituent une part croissante de cette population. Cette partie met en évidence la lente mais inexorable ascension sociale de l'immigration marocaine dans le pays. Ce chapitre sera clôturé par un retour sur les relations que cette population maintient avec le pays d'origine et ses évolutions sous les effets de l'intégration. Nous verrons comment se traduit cette expression de la double appartenance franco-marocaine tant à travers les liens à distance qu'à travers les retours temporaires voire

permanents. En définitive, ce qui se dégage de ce tableau de récent l'immigration marocaine en France est celui d'une population dont le champ social est profondément ancré entre les deux rives de la Méditerranée.

1. Les flux migratoires en provenance du Maroc : composition et évolution

L'immigration marocaine en France est une immigration qui fut d'abord initiée par les autorités coloniales afin de pourvoir aux besoins de l'armée pendant la Première Guerre Mondiale puis du patronat français après 1945. Après l'indépendance, les flux de main-d'œuvre ont trouvé un nouveau cadre avec la signature des accords de main-d'œuvre entre le Maroc et les principaux pays récepteurs de main-d'œuvre : la France, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne. On ne reviendra pas en détail sur cette période de l'immigration marocaine. Elle a été amplement abordée, notamment dans les volumes précédents de l'ouvrage « Marocains de l'Extérieur » (Attane, 2003; Charef 2008, 2014). L'histoire contemporaine de l'immigration marocaine en France débute en 1974, tandis que les mesures de suspension de l'immigration de travail transforment radicalement la composition des flux. Contrairement à ce qui était attendu par le législateur français, la population immigrée en générale, et marocaine en particulier ne diminue pas. Bien au contraire, elle fait plus de doubler entre 1975 et 1990, passant de 260.000 personnes à 441.000 en 1982 puis 572.000 en 1990. Depuis cette date, la population marocaine affiche un déclin relatif. En 2009, elle atteignait 442.000 personnes, soit son niveau de 1982. Elle est repartie en légère hausse depuis la fin de la crise économique de 2008-2009 avec 448.296 personnes en 2014¹. Ce regain est, comme on va le voir, surtout dû à l'assouplissement des conditions de séjour des étudiants marocains. Contrairement à ce qui peut se passer en Italie ou en Espagne, cette baisse tendancielle depuis le début des années 1990 est moins liée à la diminution des entrées en contexte de crise économique qu'aux effets de la naturalisation qui compensent le nombre des admissions sur le territoire. Le nombre d'entrées est, en effet, resté stable au cours de la décennie 2000-2010, avec environ 20.000 admissions par an et n'a pas évolué depuis (21.104 en 2014).

¹ Chiffre INSEE 2014. Le chiffre correspond aux personnes étrangères de nationalité marocaine résidant en France métropolitaine.



Source : entrées : OCDE, naturalisations : Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration ; Ministère de la Justice.

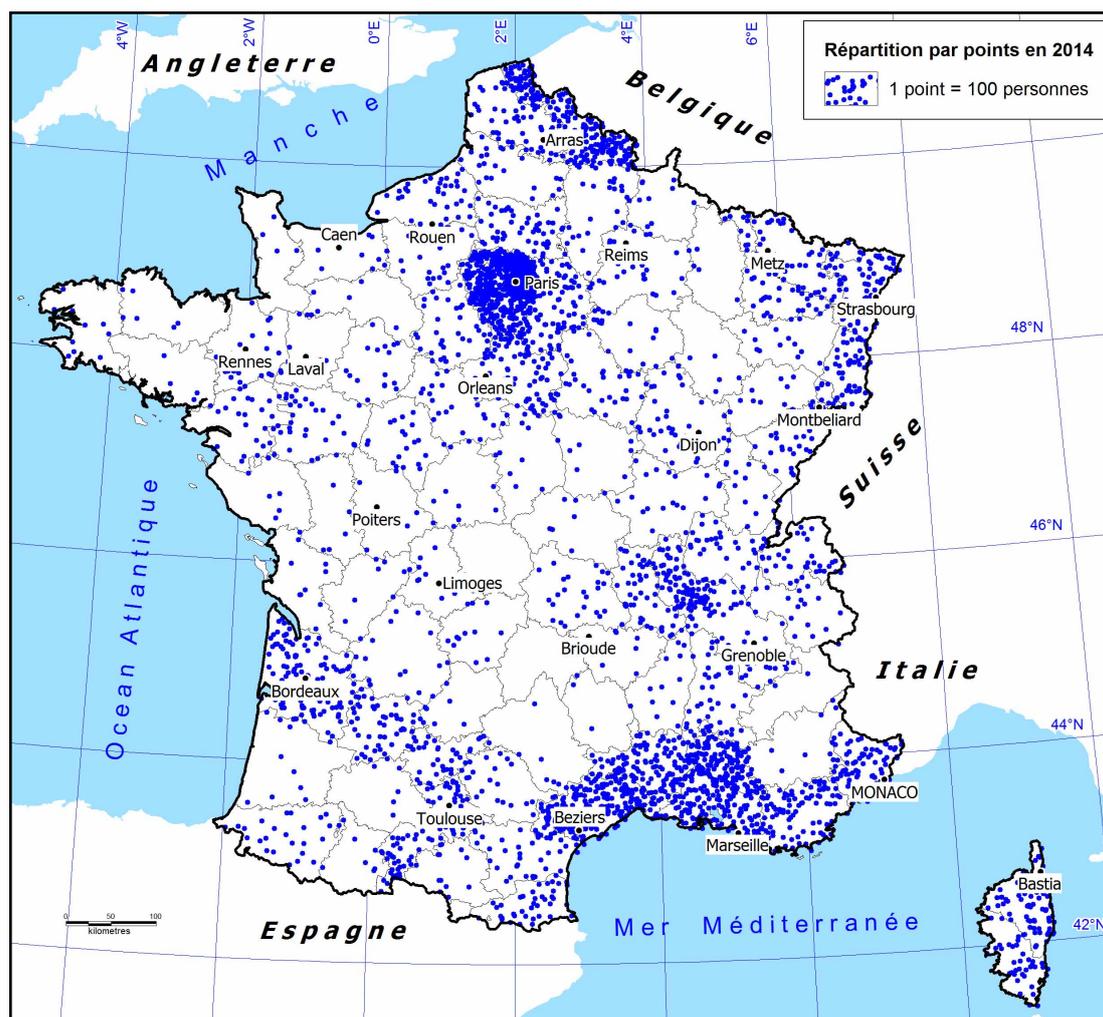
En termes de flux, la France reste donc la première destination des Marocains, même si cette prédominance a tendance à se tasser depuis la décennie 1990 avec la diversification des pays d'accueil. La France accueille aujourd'hui un tiers des Marocains de l'étranger contre 41% en 2001 (OCDE 2017, 38). Cette tendance est amenée à se maintenir dans les années qui viennent. Seuls 7,3% des immigrés marocains y sont présents depuis moins de 5 ans (contre 31,8% au Canada, plus de 25% en Espagne et en Belgique, 23,8% en Italie ou 22,5% en Grande-Bretagne) (ibid. : 38).

Répartition spatiale

En ce qui concerne la répartition de la population étrangère marocaine, la géographie régionale reste inchangée. La région parisienne reste, de loin, la première région d'accueil avec 30% des effectifs. Viennent ensuite le pourtour méditerranéen (Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Alpes Maritimes), le Nord-Pas-de-Calais et le Rhône. Figure enfin parmi les principales régions d'accueil l'Alsace-Lorraine. Cette répartition qui épouse celle des grands bassins industriels français porte encore la marque de l'immigration des ouvriers peu qualifiés qui a prédominé jusqu'à la fin des années 1980. La grande majorité de la population immigrée marocaine est localisée dans les principales agglomérations urbaines. Si l'on déplace la focale à l'échelle du quartier, les statistiques présentent une population vivant en majorité dans les zones populaires à forte concentration de populations immigrées. Ils sont en effet 54%² à vivre dans ces quartiers et ils sont encore 52% pour ce qui concerne leurs enfants. Toutefois, ces régions sont aussi les destinations tant des flux suscités par le regroupement familial que des migrations estudiantines. Ces régions sont en effet aussi celle des principaux pôles universitaires.

² Source : INSEE, Trajectoires et Origines 2010

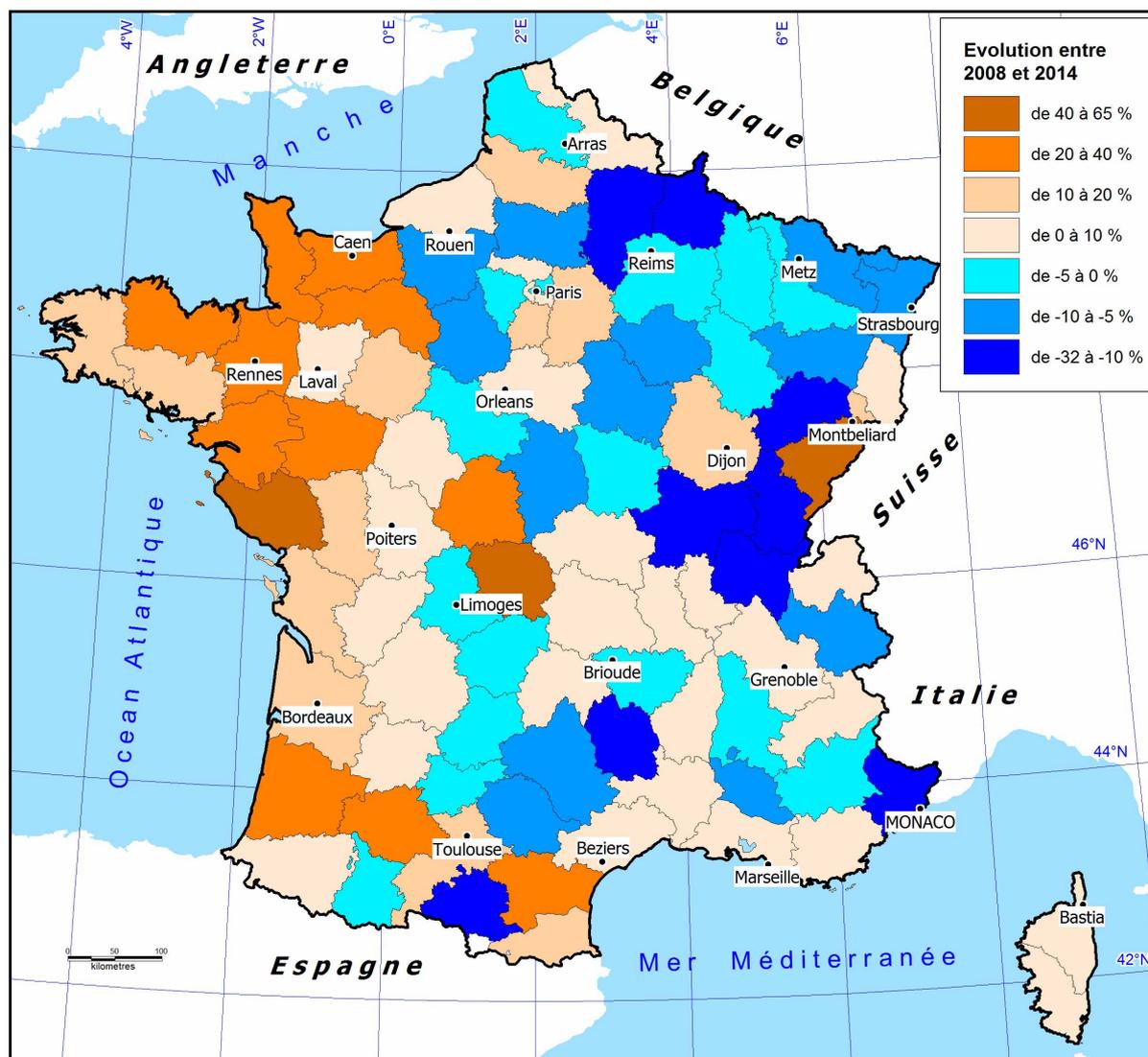
Carte 1 : répartition des Marocains en France



Source : INSEE, RP 2014.

La comparaison entre la répartition des Marocains en 2008 et en 2014 permet de tirer des enseignements à la fois sur les mutations de cette distribution de fond, mais également sur la façon dont cette population a pu réagir à la crise de 2009-2010.

Carte 2 : Evolution de la répartition des Marocains (2008-2014)



Source : INSEE, RP 2008 et 2014)

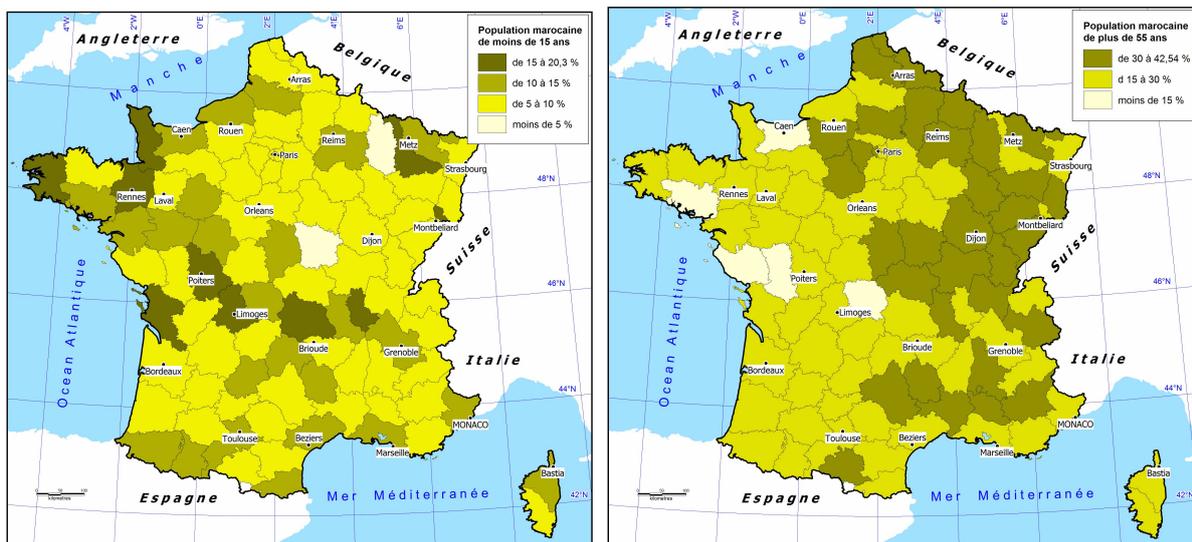
On observe en effet un mouvement de diffusion sur l'ensemble du territoire national dans un sens Est-Ouest. La population résidente dans les grands pôles d'installation que sont la région parisienne ou le bassin méditerranéen reste tout juste stable, voire en léger déclin. C'est dans le quart Nord-Est de la France que l'on observe les plus fortes baisses d'effectifs. Au Sud, les Alpes Maritimes, la Lozère et l'Ariège sont également concernés. Inversement, les départements de l'Ouest, et plus particulièrement l'ensemble de la façade atlantique, connaissent les plus fortes augmentations. Une première explication de cette redistribution est d'ordre économique. La partie occidentale du pays résiste en effet mieux à la crise économique que traverse la France entre 2009 et 2014, et jouit globalement de taux de chômage plus faibles en comparaison avec les zones plus sinistrées de l'Est. Il est par ailleurs intéressant de comparer cette carte avec celle du vote Front National en 2014³. Les

³ http://www.liberation.fr/france/2014/05/27/la-carte-du-vote-fn-ou-la-france-partagee-en-deux_1028238 (accès le 28 avril 2018).

correspondances sont en effet frappantes. Les départements où le vote FN est le plus fort sont également ceux où les baisses sont les plus importantes. Et inversement, les zones d'attraction sont aussi celles les moins concernées par le vote d'extrême droite. Cette mobilité des populations marocaines est elle-même un reflet des mutations économiques et politiques de la France contemporaine. Autant les dynamiques d'immigration vers la France sont d'abord sous-tendues par des logiques sociales et familiales qui ont peu à voir avec le contexte économique, autant les dynamiques d'installation sont quant à elles beaucoup plus sensibles à l'environnement sociétal et économique. En l'absence de données adéquates, il n'est pas possible de savoir si cette évolution est due à des primo-installation d'immigrants marocains arrivant directement du Maroc ou si elle est le fait de personnes déjà installées en France et qui changent de département. Toutefois, on peut raisonnablement faire l'hypothèse que la redistribution de la population marocaine est le résultat d'une stratégie d'adaptation à la crise. Une exception cependant est celle de la façade méditerranéenne et du département du Nord, régions où les taux de chômage dépassent les 14% mais où la population marocaine reste stable. On peut en chercher l'explication dans l'ancienneté et l'importance numérique de l'implantation marocaine. En effet, on peut supposer que les réseaux communautaires offrent une sécurité qui freine les départs du département.

La répartition des Marocains en France selon la classe d'âge nous permet de lier les évolutions de la répartition spatiale avec un facteur démographique. Les régions les plus « âgées », sont également celles qui se dépeuplent le plus fortement.

Cartes 3 et 4 : proportion des moins de 15 ans et des plus de 55 ans dans la population marocaine en France.



Source : INSEE, RP 2014.

Inversement, les départements où la proportion de moins de quinze ans est la plus forte se trouvent sur la Manche et en Bretagne, régions parmi les plus attractives au cours de la période 2009-2014. Les personnes âgées et retraitées, moins mobiles sont en effet plus à

même de rester sur place en dépit de la détérioration des conditions économiques. La mortalité devient dès lors un facteur supplémentaire expliquant la diminution de la population dans les départements concernés. Par contraste, les zones les plus actives sur le plan économique attirent des ménages plus jeunes avec des enfants de moins de 15 ans. Une analyse plus fine est nécessaire pour mieux cerner l'ensemble des dynamiques. Cela concerne notamment des départements ruraux du centre de la France (Massif Central) où les effectifs sont peu nombreux et donc susceptibles de variations importantes même si les volumes concernés sont faibles.

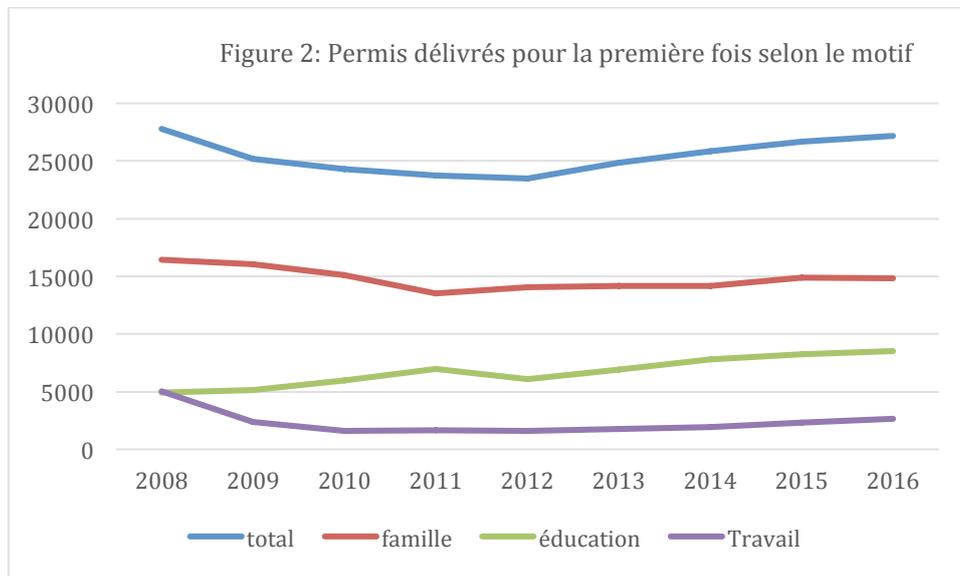
En résumé, on observe une redistribution de la population marocaine en France, depuis les départements de l'Est qui sont d'anciennes régions d'installation d'une immigration ouvrière, aujourd'hui en crise à la fois économique (chômage) et sociale (signalée par le vote FN), vers une façade atlantique où la présence marocaine a jusqu'ici été faible mais qui bénéficie de conditions économiques plus favorables.

L'immigration par catégorie

L'essentiel du contingent des immigrés marocains qui arrive en France est motivé par le regroupement familial. Ce mode d'immigration est une réalité ancienne qui augmente dès la fin des années 1960. Après la suspension de l'immigration de travail en 1974, il marque l'installation des populations marocaines sur le territoire français et la fin de la migration circulaire de travail. 147.938 femmes sont arrivées entre 1975 et 1985 (Alaoui 2013, 9). Cette prépondérance de l'immigration familiale est tout aussi nette aujourd'hui avec plus de la moitié des titres de séjour délivrés (14.827 en 2016, soit 55% de l'ensemble⁴). Si l'on se réfère à l'enquête sur les forces de travail dans l'Union Européenne, la France est, avec 75% des répondants concernés, de loin, le pays où ce motif est le plus invoqué. Par contraste, ce motif est donné en moyenne par 58% des immigrés marocains résidant dans les pays de l'Union Européenne (OCDE 2017 : 46). La migration marocaine vers la France est donc d'abord suscitée par les liens sociaux transnationaux tissés au fil du temps entre les deux sociétés. Ceci explique pourquoi elle reste relativement peu sensible aux chocs économiques (baisse 13% des entrées entre 2008 et 2011, à titre de comparaison, l'immigration vers l'Espagne a baissé de 70% sur la même période). Cette interpénétration des sociétés marocaines et françaises est accentuée par la dynamique de naturalisation et les naissances franco-marocaines sur le territoire français : les 2/3 des admissions au regroupement familial sont faites au titre du rapprochement avec un conjoint ou des enfants français (9.522 en 2010). Dans ce contexte, les femmes représentent plus de la moitié des émigrants marocains en France. Elles constituent aujourd'hui 52% des effectifs, mais également 9,5% de l'ensemble des femmes immigrées récemment arrivées en France (Sekhri 2015). Il serait cependant faux de penser que le regroupement familial explique à lui seul cette part croissante de l'immigration féminine. En effet, un nombre significatif de Marocaines viennent en France pour leurs études. Elles étaient 3.179 en 2016, soit un quart des immigrantes. Il est intéressant

⁴ Chiffre AGDREF (SGII)

de souligner que parmi les jeunes femmes (entre 20 et 29 ans), le niveau d'éducation s'élève : plus de la moitié ont le bac et 20% possèdent au moins une licence. Cependant, comme nous le verrons après, elles n'échappent pas au déclassé professionnel.

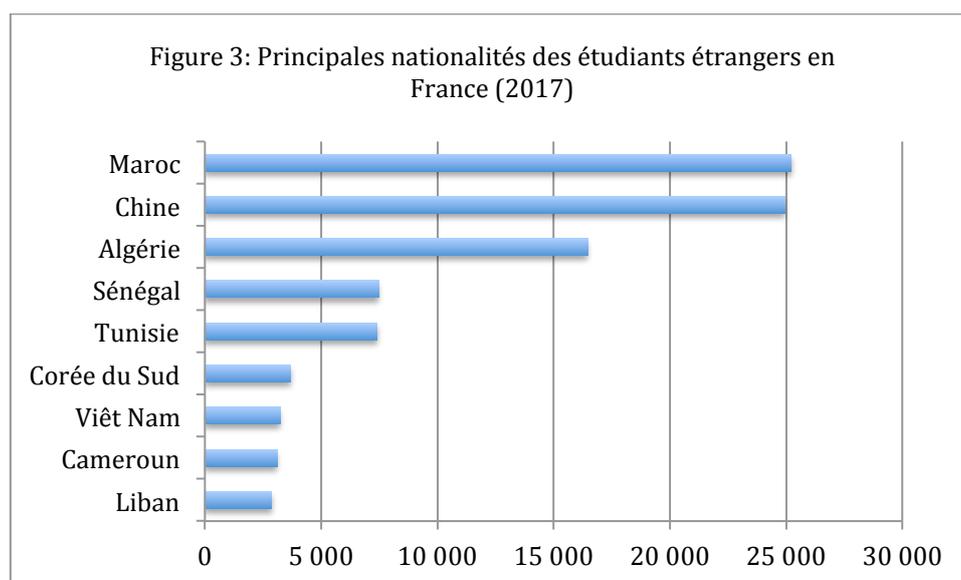


Source : Eurostat

Par contraste, l'immigration de travail, qui composait le gros des flux d'immigration jusque dans les années 1970, est aujourd'hui marginale. Elle correspond à 10% des titres accordés aujourd'hui (2.672 en 2016) et 14% des Marocains vivant en France disent avoir émigrés sur ce motif (Enquête sur les forces de travail dans l'Union Européenne). Il faut toutefois nuancer ce constat en intégrant les flux de travailleurs saisonniers. Ces derniers ne sont pas intégrés dans les statistiques sur les permis de séjour en raison de leur caractère temporaire. Il y a pourtant plus de travailleurs saisonniers qui rentrent chaque année en France que de travailleurs permanents : ils étaient 4.900 en 2012 (OCDE 2017 : 74). Si l'attention s'est surtout portée, à la suite des violences qui ont éclaté à El Ejido en 2000, sur les travailleurs contractuels dans l'agriculture espagnole (Hellio 2013), la France reste l'un des pays les plus concernés par ce type d'immigration. Si les vendanges ou le ramassage des betteraves a longtemps été les moments privilégiés pour l'embauche d'une main-d'œuvre étrangère, c'est aujourd'hui les vergers et les serres légumières qui suscitent la venue des travailleurs saisonniers. Les contrats sont aujourd'hui délivrés par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'intégration), pour une durée de 6 mois. Leur nombre est fixé chaque année sur la base de la demande des employeurs (Morice 2008).

La seule catégorie d'immigration ayant connu une augmentation significative au court de ces dernières années est celle des étudiants. Passant de 4.919 en 2008 à 8.500 permis délivrés en 2016, cette catégorie compense les diminutions observées pour les autres formes d'immigration. Placées sur la plus longue durée, il faut cependant rappeler que cette immigration a toujours tenue une place importante dans les flux en provenance du Maroc : ils étaient déjà 50.000 en 1976 (Gérard 2008). Cette évolution est liée à la croissance continue du

nombre d'étudiants au Maroc, mais dépend également des circonstances économiques et légales. Une première augmentation forte des flux est observée entre 1998 (3.058 permis délivrés) et 2001 (9.187), avant de retomber à 5.000 entrées par an jusqu'en 2008. Cette première augmentation était liée, selon Etienne Gérard à une facilitation des conditions d'accès à un titre de séjour étudiant, ce qui a permis à des Marocains issus des classes moyennes et populaires de venir (Gerard 2008 : 45). Après 2001, le retour à une politique plus restrictive a entraîné une baisse quantitative des flux, mais aussi la restriction à une population issue des couches supérieures de la société marocaine. Après des années de stagnation, les raisons de l'augmentation récente de l'immigration des étudiants sont à rechercher dans l'assouplissement des règles concernant leur séjour sur le territoire français. L'abrogation en 2012 de la « circulaire Guéant » qui interdisait aux étudiants la possibilité de travailler pour financer leurs études, a contribué à un regain des flux⁵ (). Comme l'ensemble de l'immigration marocaine, les pays de destinations des étudiants se diversifient, mais la France reste (de loin) le premier pays d'accueil avec 29.000 étudiants marocains en France en 2012 (sur 51.000 dans le monde) (OCDE 2017, 46-47). Si l'on se réfère aux titres de séjour pour raison d'éducation, le second pays récepteur est l'Allemagne avec 3.400 titres valides 2016 contre 22.915 pour la France (source Eurostat). De même, les Marocains représentent la première nationalité d'origine des étudiants étrangers en France (figure 3). On les retrouve dans l'ensemble des filières académiques, avec, en 2005, une prépondérance en sciences économiques (1/3 des effectifs), Sciences de l'ingénieur (25%) (Gérard, 2008 : 46). Ces proportions ont peu changé dix ans plus tard. Pour l'année 2016/2017, l'économie rassemblait 30% des inscrits, et les sciences 42% (RERS 2017). Selon l'auteur ce choix est en phase avec l'évolution de l'économie marocaine où les travailleurs qualifiés s'orientent de plus en plus vers le secteur privé au détriment des filières qui mènent davantage vers la fonction et la santé publique.



Source : Eurostat, nombre de titre de séjour pour étude en cours de validité au 31 décembre 2017.

⁵ Voir ci-dessous section intitulée *les effets de la politique migratoire sur l'immigration marocaine*

Une dernière forme d'immigration qui attire régulièrement l'attention médiatique mais qui demeure difficile à cerner est celle de l'immigration clandestine. Pour tenter d'en saisir les tendances, on peut se référer aux interpellations en situation illégale sur le territoire de l'Union. Elles s'élevaient à presque de 39.500 Marocains interpellés en 2008. Ce chiffre, après avoir diminué jusqu'en 2013 (27.000 interpellations), est régulière augmentation depuis cette date pour atteindre 38.000 en 2017. L'essentiel est effectué à partir de l'Espagne. Toutefois, on note une forte augmentation en France, leur nombre passant de 4.500 en 2011 à 8.300 en 2017. L'agence Frontex note en effet un regain de départ de la côte Nord du Maroc depuis la fermeture de la route de Balkans et les risques accrus encourus sur la route libyenne (FRONTEX 2018). La crise rifaine de 2017 a amplifié le mouvement. Parmi les personnes appréhendées par l'agence Frontex, 30% serait mineures. L'immigration de mineurs isolés n'est en soit pas nouvelle. Nombre de travailleurs venant en France jusque dans les années 1970 pour trouver un emploi dans l'industrie n'avaient en fait pas 18 ans. Mais, l'immigration observée depuis la fin des années 1990 est de nature très différente. Même s'il existe une grande diversité de situations, beaucoup sont des « fugueurs » en rupture avec leur famille, qui ont quitté leur foyer en raison de difficultés familiales, de violences et d'absence de perspectives d'avenir (Etiemble et Zanna 2013; Przybyl et Ben Tayeb 2013). En 2013, 171 enfants marocains étaient pris en charge par le système d'accueil pour mineurs (sur 3.734) (Point de contact français du réseau européen des migrations 2014). La question de l'immigration irrégulière se mesure enfin à travers le nombre d'obligations à quitter le territoire (OQTF) délivrées à des personnes de nationalité marocaine. Ces obligations concernent essentiellement des personnes qui disposaient d'un titre de séjour régulier mais dont la validité est arrivée à expiration. Ce sont donc des immigrants « réguliers » qui se sont retrouvés en séjour irrégulier. Après un pic au moment de la crise économique en 2008 et 2009 (9505 délivrances⁶), le chiffre oscille autour de 7000 par an (7445 en 2017). Au regard du nombre global d'OQTF délivré (environ 80.000 par an), les Marocains représentent un peu moins de 10% du total. Elles ne sont pas forcément suivies de sortie du territoire volontaire ou forcée. Ainsi, selon Eurostat en 2017, sur les 85.000 OQTF délivrées, seules 15.665 ont fait l'objet d'un retour effectif. Le faible nombre de retours est en partie lié au manque de moyens pour la mise en œuvre des retours forcés (coûteux en personnels et en argent), mais il est également lié au nombre important d'OQTF délivrées pour des motifs invalidés par la justice. Les associations dénoncent régulièrement le fait que des personnes se retrouvent sans titre de séjour en raison des dysfonctionnements de l'administration : le temps nécessaire pour obtenir un rendez-vous en vue de renouveler le titre de séjour (uniquement par téléphone) dépasse souvent plusieurs mois, ce qui peut conduire les personnes disposant d'un titre de séjour de courte durée à se retrouver sans document valide faute d'avoir pu passer un entretien avec un agent public.

⁶ Chiffres Eurostat 2018

Les effets de la politique migratoire sur l'immigration marocaine

Cette présentation statistique de l'immigration marocaine en France fait apparaître une immigration ancienne mais encore très dynamique. Le Maroc reste le deuxième pays d'origine hors Union Européenne.

Tableau1 : Premiers pays d'origine en 2016

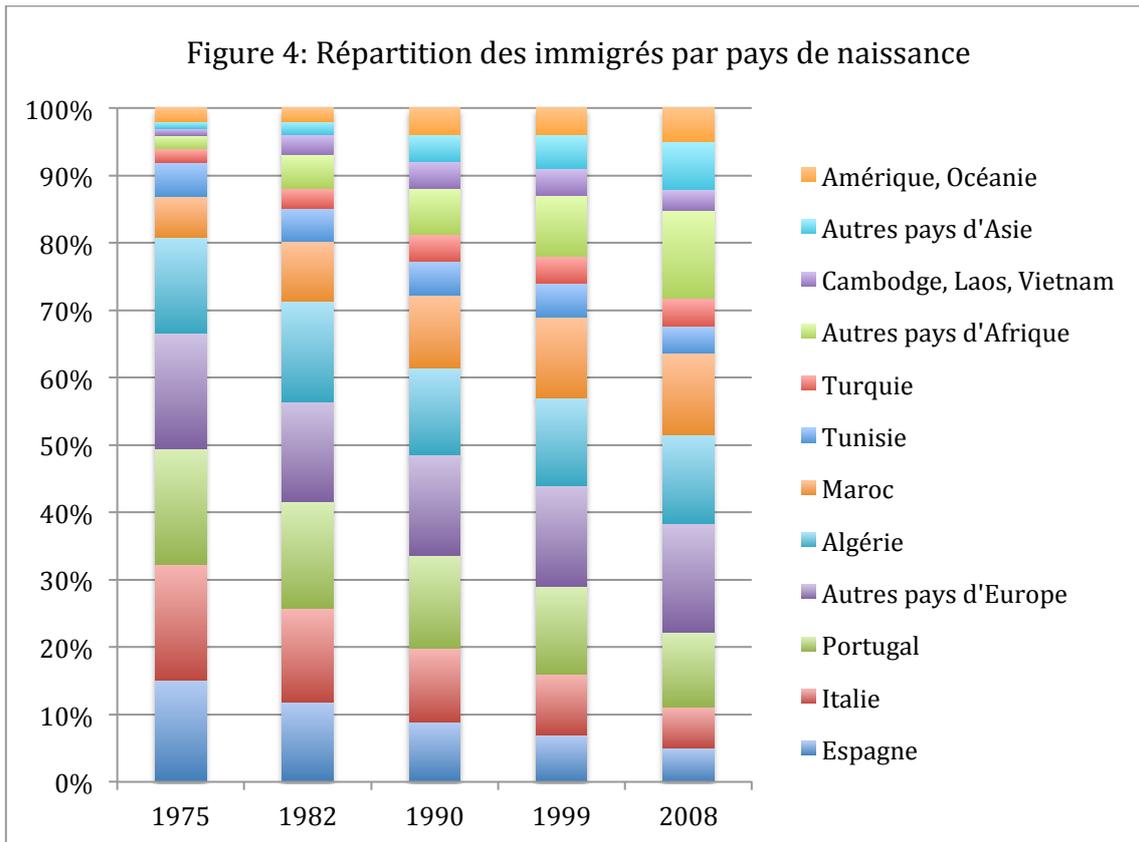
Algérie	28709
Maroc	27184
Chine	16106
Tunisie	15276
Etats-Unis	6849

Source : Ministère de l'Intérieur

L'immigration marocaine est exemplaire par sa stabilité. Elle est peu sensible aux variations économiques (déclin modéré des entrées pendant la crise de 2008-2009) et ce, en raison de la prépondérance de l'immigration familiale qui représente la moitié des effectifs. Qu'en est-il de la sensibilité de l'immigration marocaine aux réformes de la politique migratoire française ? Depuis 2003, celles-ci vont dans le sens d'un durcissement des conditions d'entrée, notamment par la mise en place d'une réglementation pour la lutte contre l'immigration clandestine (fichier d'empreintes digitales, allongement de la durée de rétention administrative, détection et sanction des passeurs, augmentation des expulsions...). Le deuxième volet concerne l'immigration de travail, pour laquelle l'attribution d'un titre dépend d'une liste de « secteurs en tension » où les besoins de main-d'œuvre sont importants (loi de 2006). Plus récemment est créé la « carte bleue » destinées aux travailleurs hautement qualifiés (loi de 2011). Le troisième volet porte sur le regroupement familial sous couvert d'une lutte contre les mariages arrangés. La loi de 2003 étend la durée avant l'attribution de la carte de résident à un conjoint de français à 2 ans, puis à 4 ans en 2008. Depuis 2006, les futurs époux doivent être auditionnés en cas de doute sur le libre consentement. Depuis 2007, les démarches entreprises pour le regroupement familial doivent être effectuées à partir du pays d'origine : est introduite une condition de maîtrise du français. Enfin, depuis 2011, les sanctions contre les mariages « gris » (fraude à l'affection dans le but d'obtenir un titre de séjour) sont renforcées. En dépit de ces mesures, le volume et la proportion relative du regroupement familial entre la France et le Maroc restent stables. Il semble que l'effet de ces lois soit marginal. Il n'en va pas de même pour ce qui concerne les étudiants. La chute du nombre de titres accordés pour études en 2011 doit être comprise en lien avec l'adoption de la circulaire Guéant qui restreint la possibilité de travailler en France (baisse de 6.971 à 6.099 permis attribués). La circulaire fut abrogée en 2012, entraînant un regain des départs (figure 2).

2. Structures de la population immigrée marocaine en France

Cette section présente les structures de la population marocaine en France : sa démographie, sa place relative dans le paysage des populations immigrées en France et son évolution. Nous nous intéressons à la population immigrée (population née marocaine au Maroc et résidant en France, y compris ceux qui ont acquis la nationalité française). Elle s'élève à 722.627 personnes. Les immigrés marocains représentent la deuxième population immigrée après la Algériens (774.000).



Source : Recensement de la population, INSEE

La distinction entre étrangers et immigrés révèle une image différente de la dynamique démographique marocaine en France. Si le nombre de personnes de nationalité marocaine est en constante diminution depuis le début des années 1990, la population immigrée est, quant à elle, en augmentation : 458.000 en 1991, 521.000 en 2001, 670.000 en 2011 et 722.000 aujourd'hui⁷. Toutefois, cette augmentation se faisant au rythme de l'accroissement de la population immigrée dans son ensemble, la proportion des Marocains reste stable depuis 30 ans : celle-ci était de 11% en 1990, elle est de 12% depuis 1999. Cette stabilité n'est pas propre au Marocains mais caractérise la population maghrébine d'une manière générale (30% de l'effectif depuis 1990). Cette constance se démarque à la fois de l'immigration européenne dont la part relative est passée des 2/3 en 1975 à 1/3 aujourd'hui et des nouvelles formes

⁷ Les chiffres sont toujours sujet à caution et dépendent de la définition de l'échantillon. L'OCDE avance une population de 860.000 immigrés marocains de plus de 15 ans en 2010 (OCDE, 2017 : 38).

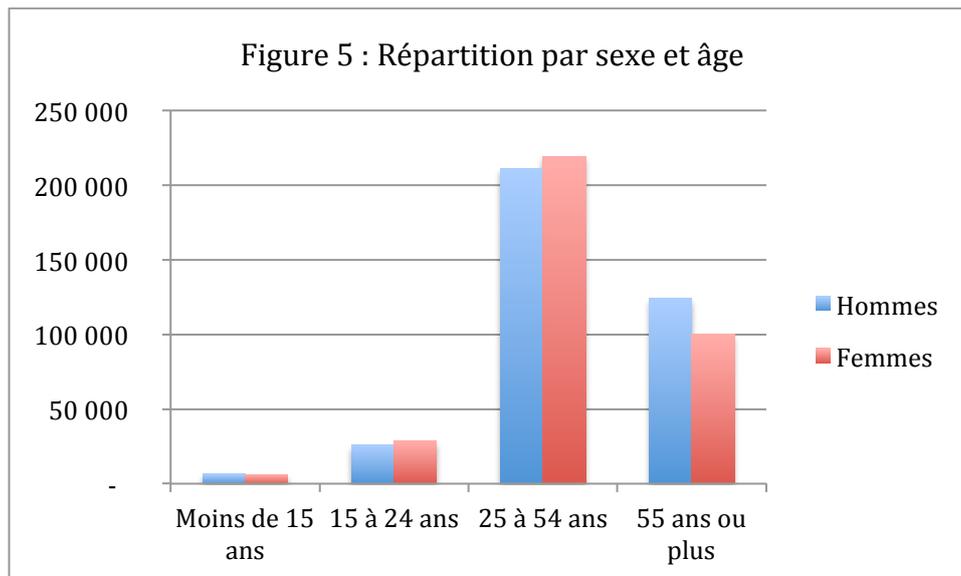
d'immigration plus lointaines qui sont, quant à elles, en forte croissance : populations en provenance d'Afrique subsaharienne d'une part, asiatiques de l'autre. Ce qui caractérise la mutation du paysage migratoire en France, est sa globalisation. Tandis que les 5 premières nationalités d'origine formaient 70% de la population immigrée en 1975 (Italie, Portugal, Espagne, Algérie et Maroc), ils n'en composent aujourd'hui plus que 45% (Algérie, Maroc, Portugal, Italie Tunisie). Les immigrés marocains présentent par conséquent un profil intermédiaire d'une population dont la présence est ancienne mais dont les effectifs restent importants et stables.

Les naturalisations

Il existe en France trois façons d'acquérir la nationalité. La moitié des naturalisations se fait par décret et concerne les personnes nées au Maroc. Un quart des acquisitions se fait par voie de mariage à un conjoint français et le dernier quart concerne les enfants nés en France. Ces derniers peuvent l'obtenir par déclaration anticipée à l'âge de 13 ans ou de droit à 18 ans. Le volume global des acquisitions de la nationalité est en forte diminution depuis 2008-2010 en raison du durcissement des conditions d'obtention : difficulté accrue des examens de français requis pour la procédure de naturalisation, allongement de la durée de latence entre le mariage et l'obtention de la nationalité de deux à quatre ans. Ce durcissement de la législation allonge la durée moyenne de séjour pour obtenir la nationalité : 7 ans par mariage, 17 ans par décret. Dans ce contexte, le nombre de Marocains naturalisés chaque année est en diminution : 38.000 en 2000, 16.662 en 2013. La probabilité d'être français augmente en toute logique avec la durée d'installation dans le pays : la quasi-totalité des immigrants ayant été naturalisés sont installés depuis plus de 10 ans. En dépit de cette tendance à la baisse des naturalisations, la proportion des immigrés marocains disposant de la nationalité française est en forte augmentation : 43% en 2008, contre 26% dix ans auparavant. Cette tendance en apparence contradictoire (baisse des naturalisations et augmentation de la proportion des naturalisés) caractérise un groupe en phase d'enracinement dans la société d'accueil pour lequel la durée moyenne de séjour s'allonge. Cette dynamique d'enracinement est confirmée lorsque l'on regarde la situation de la seconde génération : 98% des enfants d'immigrés sont français, dont 80% de naissance (Source : INSEE, Trajectoires et Origines). Cela ne signifie pas pour autant rupture avec le pays d'origine : plus d'un descendant d'immigré sur trois (36%) dispose de la double nationalité, une proportion plus importante que parmi la génération de leurs parents (31%).

Les familles marocaines en France

En 2014, la part des femmes dans la population immigrée marocaine reste minoritaire (49%), même si elle est en augmentation régulière (elle était de 46% en 2008).



Source : Insee, RP 2014

Ce rattrapage est amené à se maintenir en raison de la féminisation des flux d'entrée. Le déséquilibre homme/femme est surtout sensible pour les plus de 55 ans (une génération marquée par la migration des travailleurs des années 1960-1970). La proportion s'inverse lorsque l'on ne tient compte que des moins de 54 ans.

71% des ménages immigrés marocains sont mariés et 19% sont célibataires (les 10% restant sont soit veufs soit divorcés). Cette proportion s'inverse lorsque l'on s'intéresse aux descendants d'immigrés adultes (71% sont célibataires contre 28% mariés). Cette part importante des célibataires s'explique par la jeunesse des enfants d'immigrés adultes. Parmi les 330.000 descendants d'immigrés adultes âgés de 18 et 60 ans (chiffre INSEE 2008), $\frac{3}{4}$ ont moins de 35 ans. Cette nouvelle génération forme donc un groupe très jeune.

Le taux d'endogamie (en couple avec une personne issue du même pays) est parmi les plus importants de l'ensemble des immigrés en France : 66% des hommes nés au Maroc sont en couple avec une femme elle-même née au Maroc (contre 56% en moyenne parmi les immigrés). Ce taux diminue fortement chez les descendants d'immigrés. Mais il reste élevé. On note par ailleurs une différence non négligeable entre les hommes et les femmes : 38% des hommes sont en couple avec une immigrée ou une descendante d'immigrés marocains, contre 53% des femmes⁸. Il faut y voir l'empreinte de pratiques culturelles qui valorisent le mariage des femmes avec un conjoint de même origine parmi les Maghrébins (de telles différences se retrouvent en effet parmi les Algériens et les Tunisiens).

Quant au nombre d'enfants, il reste relativement élevé. Le taux de fécondité est de 3,3 enfants par femmes en âge de procréer, le 2^e taux le plus important en France après celui des

⁸ Ces chiffres sont extraits du recensement de la population de 2008 ou de l'enquête INED-INSEE Trajectoires et Origines menée en 2008 (base de l'échantillon 18-50 ans). A noter que le sondage BVA/CCME mené en 2009 auprès de 503 personnes en France entre 18 et 65 ans donne des résultats sensiblement différents, en particulier pour les enfants d'immigrés : 84% des répondants déclarent vivre en couple avec un conjoint marocain ou d'origine marocaine (83% parmi les descendants).

Algériennes (3,5 enfants). Inversement, si 71% des ménages en France ne comptent aucun ou un enfant, ce taux est de 57% pour les ménages immigrés marocains. Parmi les 350.000 mineurs qui vivent dans une famille franco-marocaine, plus de la moitié (190.000) ont leurs 2 parents immigrés, 1/3 (120.000) ont un seul parent immigré, le restant vivant dans une famille monoparentale (INSEE RP 2008).

Tableau 2 : Nombre d'enfant dans les ménages marocains et de leurs descendants

	Aucun enfant de moins de 25 ans	1 enfant de moins de 25 ans	2 enfants de moins de 25 ans	3 enfants de moins de 25 ans et plus
Immigrés	31%	26%	21%	22%
Descendants	8%	10%	10%	6%

Source : RP 2014, lecture : pourcentage des ménages dont la personne de référence est un immigré ou dont au moins un des deux parents est un immigré marocain

Les familles marocaines restent donc majoritairement composées d'un couple aux origines marocaines et disposant de un à trois enfants. Ce modèle résiste mais s'érode sous les effets de l'exogamie avec le passage des générations.

3. Étude sociodémographique

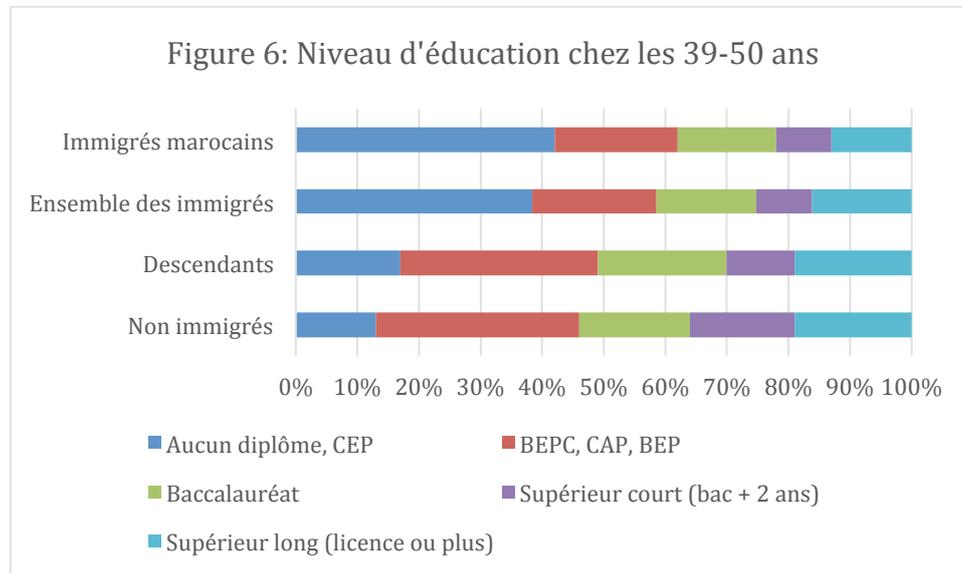
Cette section approfondit l'analyse de la population immigrée marocaine par classe d'âge. Elle aborde d'abord les enfants dans le système éducatif (enseignement de l'arabe ?), puis l'intégration socio-économique des adultes en âge de travailler. Le troisième est dernier groupe dont il est question ici est celui des personnes âgées, de leur choix de résidence et de la question de la mortalité en migration.

Les enfants issus de l'immigration dans le système scolaire français

Du fait de l'usage du français au Maroc, les enfants sont exposés très tôt à l'univers francophone. Pour cette raison, les immigrés marocains présentent une maîtrise du français relativement supérieure à celle de l'ensemble des immigrés. Un sur deux déclare déjà maîtriser très bien le français au moment de leur immigration (contre 38% pour l'ensemble⁹) et ils sont 65% à le faire au moment de l'enquête (contre 61%). Une fois en France, le bilinguisme est la règle pour 58% des ménages, sauf dans les couples mixtes où le français est parlé exclusivement à 73%. Les langues parlées dans les familles n'ont cependant pas la même fonction, ni le même mode d'usage. La langue d'origine est essentiellement une langue parlée (seuls 19% des descendants d'immigrés savent l'écrire alors que 59% en ont une

⁹ Source : INSEE, Trajectoires et Origines. NB : sur la thématique des langues, l'enquête agrège les Marocains et les Tunisiens.

maîtrise orale). Elle appartient à l'univers familial, utilisée avec le conjoint et le reste de la famille, moins souvent avec le voisinage. L'enquête Trajectoires et Origine¹⁰ montre que les adultes parlent d'autant mieux la langue d'origine qu'ils sont arrivés tardivement en France (Cris Beauchemin, Hamel, et Simon 2016).



Source : INSEE, RGP 2008 et Enquête emploi 2010.

Comme le montre la figure 6, le niveau scolaire des immigrés marocains reste un peu plus faible que celui de l'ensemble des immigrés (42% ont, au mieux, un niveau d'éducation primaire contre 38% en moyenne parmi les immigrés). La population marocaine se caractérise encore par un faible niveau de qualification en dépit de la croissance du niveau d'éducation des nouveaux arrivants. Toutefois, la part relative de l'immigration estudiantine se lit à travers la proportion importante de personnes ayant au moins une licence (19%).

Cette faiblesse des qualifications se transmet en partie à la génération suivante puisque la part de non-diplômés parmi cette dernière est de 4 points supérieures à celle de la population non-immigrée. Là encore la différence entre hommes et femmes est très importante puisque ce taux est de seulement 14% chez les femmes adultes (26% chez les hommes). L'enquête Trajectoires et Origines noircit un peu plus ce tableau de l'éducation en révélant que parmi les 20-35 ans, le taux de non diplômés est deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population française (20% contre 11%) (Brinbaum, Mogueurou, et Primon 2014). L'étude révèle cependant la très forte disparité entre hommes et femmes (14% de non-diplômés chez celles-ci contre 26%). La sous-qualification des enfants de migrants doit cependant être nuancée. Tout d'abord, on note une forte obtention du baccalauréat, de 3 points supérieurs à la moyenne. Cela s'explique par le succès particulièrement fort, des filles, un taux supérieur à la moyenne nationale (Brinbaum, Mogueurou, et Primon 2011). Selon le sociologue Stéphane Beaud, cette réussite au bac serait motivée par l'investissement des jeunes filles maghrébines

¹⁰ L'enquête Trajectoires et Origines a été réalisée en 2008 sur un échantillon 20 000 personnes, dont 891 immigrés Marocains (nés au Maroc de nationalité marocaine).

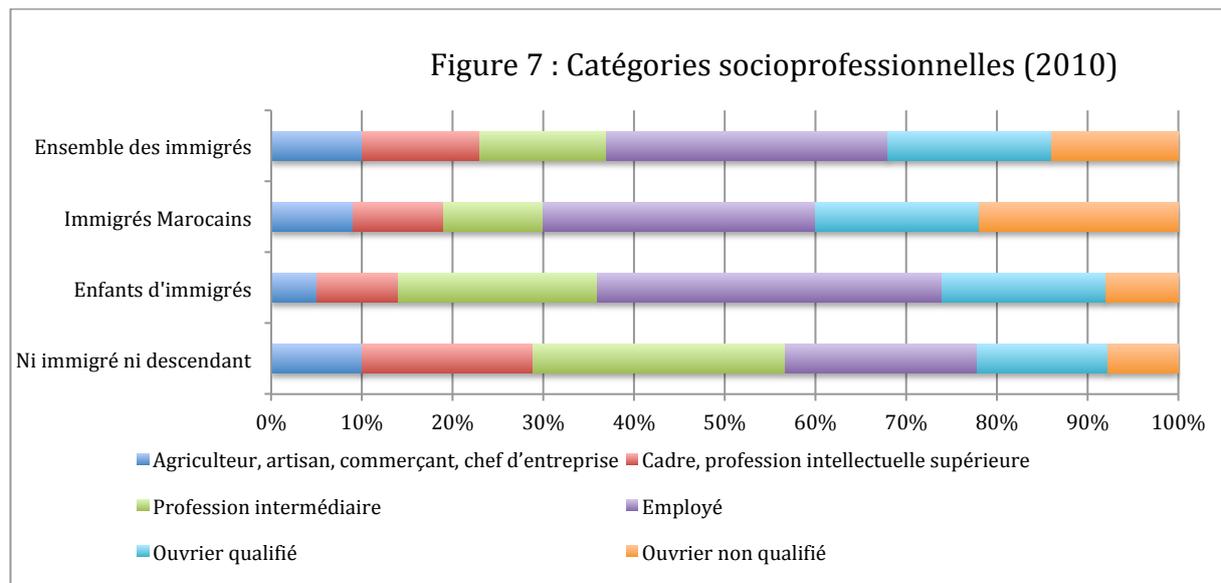
dans leurs études, soit voie de sortie possible à un destin de femme au foyer (Beaud 2018). Il faut noter ensuite que 19% des descendants d'immigrés possèdent au moins une licence, un taux équivalent à celui observé parmi les non-immigrés. Enfin, le taux de non-diplômés est également à expliciter. Le niveau scolaire, comme la maîtrise de langue dépendent beaucoup de l'âge d'arrivée en France. Cette caractéristique est commune à tout groupe immigré, à tel point que Ruben Rumbaut, sur la base de travaux portant sur la population latino aux États-Unis, distingue différentes générations. La 2^e génération née dans le pays d'accueil de la génération se distingue de la 1,5 née dans le pays d'origine mais arrivée à un jeune âge dans le pays d'accueil avec ses parents, et ce dernier groupe présente également de grande variation entre les 1.75 arrivés avant l'âge de 5 ans et les 1.25 arrivés après 13 ans (Rumbaut 2004). Le contact avec la langue à un jeune âge prédétermine dans une certaine mesure la trajectoire scolaire ultérieure. Cette observation s'applique aux enfants d'immigrés marocains dont 6% sont arrivés après l'âge de 6 ans en 2008 (chiffre INSEE Trajectoires et Origines). D'autres paramètres influencent la réussite scolaire : avoir grandi dans une famille nombreuse, en milieu populaire, de parents faiblement qualifiés, etc. sont autant de paramètres surreprésentés parmi les immigrés. Or, lorsque ces mêmes paramètres sont « contrôlés », c'est-à-dire si la comparaison est faite « toutes choses égales par ailleurs », les disparités, sans disparaître totalement, sont considérablement diminuées (Brinbaum, Mogueurou, et Primon 2014). Cette disparité est donc essentiellement liée aux conditions socio-économiques de la population marocaine en France. Elles sont donc appelées à se réduire dans le temps avec la mobilité sociale.

L'insertion socio-économique des immigrés et leurs enfants

Comme le montre la figure 5, la grande majorité des immigrés marocains sont en âge de travailler. Parmi les 25-64 ans, le taux d'activité (pourcentage des personnes qui ont ou qui cherchent un travail) est de 64%, contre 71% pour l'ensemble des immigrés et 78%¹¹ parmi la population non immigrée. Cet écart est d'abord dû à la plus faible participation des femmes au marché du travail, inférieure de 25 points à la moyenne (taux de 48%). Cette faiblesse est caractéristique des populations maghrébines et turques, à l'opposé des femmes issues des pays d'Afrique subsaharienne, du Portugal ou du Sud-Est asiatique dont les taux de participation dépassent les 70%. Les immigrées marocaines constituent le groupe le plus en marge du marché du travail après celui des femmes turques (31%). La faiblesse de la participation des femmes au marché du travail, et donc le fait qu'une proportion importante des ménages subsiste avec un seul salaire, est un frein très important à l'intégration (Peach 2006). Toutefois, cet écart se résorbe complètement avec les descendants d'immigrés, y compris pour les femmes. Le taux de participation des enfants de Marocains est parmi les plus élevés de l'ensemble des groupes. Avec 83%, il est de 5 points supérieur à la moyenne observée en France. Il atteint même 94% si l'on ne tient compte que des hommes.

¹¹ Source pour l'ensemble de cette section : Enquête Emploi 2010

Pour autant, le taux de chômage atteint 22% et reste parmi les plus élevés des groupes immigrés en France (15% en moyenne). Or, le chômage tend à augmenter lors du passage à la seconde génération pour atteindre 28%. Il faut souligner les différences selon les origines des personnes concernées. Si les enfants d'immigrés issus de l'Union Européenne présentent un taux de chômage équivalent à celui de l'ensemble de la population, il dépasse les 20% pour les « hors UE ». Du point de vue des catégories d'emploi, les immigrés marocains occupent en majorité des emplois peu qualifiés : les catégories des employés et des ouvriers regroupent 70% du contingent (Figure 7).



Source : Enquête Emploi 2010, Enfants d'immigrés : INSEE Trajectoires et Origines, 2008. L'échantillon agrège enfants d'immigrés Marocains et Tunisiens.

Le service aux personnes (pour les femmes), le bâtiment et le salariat agricole, le nettoyage... font partie des principaux secteurs d'emploi. A noter toutefois que 10% de cette population travaille comme indépendants, le plus souvent comme commerçants. A partir des années 1980, de nombreux immigrants ont en effet choisi d'investir dans un petit commerce : épicerie, électroménager, mobilier. La création d'un emploi indépendant est en effet une stratégie pour lutter contre les risques de chômage en période de crise. La spécificité du commerce marocain est de s'appuyer sur une infrastructure de transports de personnes et de bien facilitant les activités d'import/export avec le Maroc (Lacroix 2003; Ma Mung et Simon 1990). Ces petites activités commerciales, qui ont fleuri dans les années 1980, existent toujours et sont encore visibles sur des lieux emblématiques tels que le quartier de Belsunce à Marseille ou la place Voltaire à Asnières. Mais elles cèdent de plus en plus la place à des entreprises plus diversifiées et plus importantes autour de produits d'import tels que l'huile d'argan, ou encore dans le secteur de l'informatique, les sociétés de sécurité, les pièces automobiles ou l'électronique. Mais ces activités et leur évolution en cours restent malheureusement insuffisamment documentées par les travaux des chercheurs.

Comme indiqué dans la partie précédente, la majeure partie des nouveaux entrants arrive au titre du regroupement familial. L'enquête ELIPA du Ministère de l'Intérieur suit les signataires du Contrat Accueil Intégration et propose des informations quant à leur insertion professionnelle¹². Pour de nombreuses personnes, en particulier des femmes, la migration s'accompagne d'un changement de statut, soit en devenant actifs (anciens étudiants entrant sur le marché du travail) soit en devenant inactifs. Ces dernières sont essentiellement des femmes anciennement employées qui deviennent mères au foyer. En conséquence, plus les femmes sont jeunes et plus leur arrivée est récente, moins elles sont actives. Pour autant, le taux d'activité s'améliore avec le temps. C'est en particulier vrai dans les couples « exogames » c'est-à-dire pour les nouveaux arrivants mis en couple avec un français de naissance. Inversement, pour les hommes, l'emploi est au cœur du projet migratoire. Dès leur arrivée, 9 sur 10 cherchent du travail (deux fois plus que les femmes).

Comme nous l'avons vu, les descendants d'immigrés présentent d'importantes difficultés quant à leur insertion sur le marché du travail avec un taux de chômage trois fois plus important que la moyenne. L'enquête « génération 2004 » du CEREQ (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) a suivi sur cinq ans la cohorte des personnes qui ont quitté le système éducatif en 2004 (Jugnot 2012). Elle montre que la période avant l'obtention d'un premier emploi est plus longue pour les descendants d'immigrés africains (60% ont un emploi 5 ans après contre 79% en moyenne). De même, leur emploi est plus précaire. Le niveau de qualification moindre (figure 6) pénalise les franco-marocains lors de leur entrée sur le marché du travail. Les données statistiques mettent donc en évidence l'engrenage de la reproduction socio-professionnelle qui maintient les descendants de migrants dans les couches populaires de la société : l'origine sociale des parents pèse sur le niveau d'éducation des enfants qui, en retour, affecte leur propre insertion sur le marché du travail. En conséquence, les descendants d'immigrés dont les parents sont originaires du Maroc ont les salaires médians les plus faibles (1450 euros), suivis des descendants d'immigrés nés dans un autre pays du Maghreb ou dans un autre pays d'Afrique, de Turquie mais aussi du Portugal (1 500 euros) (INSEE 2012, 212).

Est-ce à dire que l'ascenseur de la mobilité sociale est bloqué ? On observe bien une mobilité socio-professionnelle entre les parents et les enfants. Ils sont moins souvent ouvriers non qualifiés et plus souvent employés (en particulier pour les femmes). De même, la proportion de « profession intermédiaire » double d'une génération à l'autre (22% contre 11%). Par ailleurs, l'environnement familial et social pèse lourdement sur l'ascension professionnelle. La situation professionnelle du père, le capital culturel et social des parents, le lieu de résidence, la maîtrise de la langue et des rouages du système scolaires sont autant de facteurs qui influent négativement sur le destin professionnel des descendants d'immigrants. L'enquête génération 2004 montre par exemple que les parents sont plus souvent chômeurs

¹² <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA/Les-publications> (accès 18/04/2018)

ou retraités, les mères plus nombreuses à n'avoir jamais travaillé quand leurs enfants finissent leurs études (Jugnot 2012, 70). On sait que la recherche du premier emploi est souvent facilitée par les réseaux familiaux. On l'a vu, il y a un écart de 20 points entre la probabilité d'avoir un emploi 5 ans après la sortie du système scolaire entre un « descendant de natif » et un descendant d'immigré d'Afrique. Si l'on raisonne « toute chose égale par ailleurs », en tenant compte des paramètres liés au diplôme, à l'origine sociale, la profession des parents et le lieu de résidence, cet écart diminue de 12 points. Parmi ces paramètres, le diplôme apparaît comme l'un des plus discriminants. En effet, les écarts constatés pour la première embauche diminuent fortement pour les diplômés du supérieur. Il reste une part non négligeable de ce décalage qui n'est pas expliquée par la situation objective des personnes.

C'est donc vers les mécanismes de discrimination qu'il faut se tourner pour comprendre les effets de blocage. Ce processus est mis en évidence par de multiples travaux tant qualitatifs (Fassin et Fassin 2009; Beaman 2017) que quantitatifs. L'enquête Trajectoires et Origines apporte à ce sujet quelques éclairages. Le sentiment de discrimination est présent dès le parcours scolaire et génère un sentiment d'injustice quant à l'orientation (Brinbaum, Moguérou, et Primon 2010, 52). Il reste fort une fois sur le marché du travail. Le motif de discrimination évoqué est très majoritairement celui du nom et de l'origine, devant la couleur de la peau ou la religion. Les pratiques discriminatoires relèvent généralement d'une attitude dépréciative ordinaire, un rappel constant aux « origines » qui entretiennent le sentiment de ne pas « être vu comme un français » et plus rarement d'un racisme hostile et explicite. Pour autant, 38% des immigrés marocains interrogés disent avoir vécu une situation raciste (Brinbaum et al. 2010, 135). La relation entre cette discrimination quotidienne et les effets structurels sur la scolarité et l'emploi sont difficiles à établir. La méthode du « testing » permet de la mettre en évidence. Cette méthode consiste à envoyer des CV et demandes d'embauche identiques à des entreprises en faisant varier différents paramètres tels que le nom, l'adresse ou le sexe. Différentes études confirment le caractère discriminant du nom et prénom à consonance maghrébine (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité 2006; Amadiou 2004; Cediey et Foroni 2006).

L'insertion socio-économique des immigrés marocains et de leurs descendants se fait donc encore majoritairement au bas de l'échelle socio-professionnelle. Les statistiques montrent que cette inégalité de fait tend à se reproduire d'une génération à l'autre. Les effets de structures (poids des origines sociales) et la discrimination (poids des origines ethniques) freinent la dynamique d'intégration. Mais elle ne l'arrête pas pour autant. L'intégration est en marche. Une classe moyenne issue de l'immigration marocaine est en cours de formation. Elle est faite d'assistantes sociales, d'enseignants, de professions libérales, de journalistes... dont la situation est meilleure que celle de leurs parents et qui offriront à leurs enfants, quand leur temps viendra, des ressources qui leurs permettront de trouver une place dans la société française. Malheureusement, la série d'attentats qui a frappé le pays au cours de ces dernières années ne favorise pas une amélioration de l'opinion publique à l'égard des immigrés, en particulier maghrébins, ce qui ne peut que nourrir la propension à la discrimination...

Vieillir en migration

Un quart des immigrés marocains ont aujourd'hui plus de 55 ans et 65.000 ont plus de 65 ans. L'immigration marocaine en France est vieillissante. Pourtant, les travaux portant sur cette catégorie de personnes restent très peu nombreux (Attias-Donfut 2006; Arab 2013; Hamdouch 2006; Bolzman, Fibbi, et Guillon 2001; Samaoli 2007)¹³. De ces travaux transparaît toute l'ambivalence de la situation des retraités. Après une vie structurée, voire justifiée par le travail, il faut pour ces personnes, réinventer un mode de vie et une raison d'être. Avec la fin du travail, la question du retour se pose à nouveaux et il est intéressant de voir l'indécision des personnes concernées. Lorsque la personne qui pose la question est française, ils répondent à 63,3% qu'ils entendent passer leur retraite en France (Attias-Donfut 2006). Lorsqu'ils sont interrogés par un enquêteur marocain, ils répondent au contraire à 65% qu'ils comptent s'établir au Maroc (Akhchichine et Maache 2006). 65.000 Marocains de plus de 65 ans ont été recensés en France, mais 60.000 autres touchent leur retraite au Maroc (Mission d'information sur les immigrés âgés 2013, 18). Les contraintes matérielles (la possession d'un logement, la couverture sociale et sanitaire, la présence des enfants) freinent la réalisation des retours définitifs. Et ce d'autant plus que la pension versée au Maroc est plus faible car indexée sur le niveau de vie du pays d'origine : 318 euros en moyenne en 2013 contre 3 à 700 euros en moyenne en France (Mission d'information sur les immigrés âgés 2013, 52). C'est particulièrement vrai pour les femmes qui n'ont pas ou peu travaillé. La convention de sécurité sociale liant la France et le Maroc signée en 2007 et en vigueur depuis 2011 encadre le transfert des pensions et les prestations de santé, mais cela reste insuffisant, aux yeux des retraités qui préfèrent opter pour un mode de vie pendulaire, entre leur pays de naissance et celui de leurs enfants.

Les séjours alternés entre les deux pays apparaissent comme un compromis pour ceux qui en ont les moyens. Les retraités sont particulièrement mobiles, contribuant ainsi à la construction d'une communauté transnationale (Arab 2013). On les voit, par exemple, jouer un rôle d'intermédiaire entre les villages d'origine et les villageois expatriés, notamment dans la mise en œuvre de projet de développement locaux (Lacroix 2016). Cette mobilité a par ailleurs généré toute une économie de service *pour* ces personnes âgées (sociétés de transport) mais aussi *par* ces migrants eux-mêmes (import/exports de produits entre les deux pays) (Gauthier 2006). Il existe une grande variété de cas de figure, depuis ceux qui passent l'essentiel de leur temps au Maroc et ne gardent en France qu'une petite chambre pour revenir une fois ou deux fois par an voir les amis, la famille et régler leur situation administrative, jusqu'à ceux pour qui le Maroc reste un lieu de vacances ponctuelles et préfèrent rester en France auprès de leur famille.

Toutefois, cette vie multi-située est possible pour les personnes qui en ont les moyens financiers (la circulation, voire l'entretien de deux logements, coûtent cher et n'est pas à la portée de tout le monde) et surtout physiques. Aussi les personnes les plus fragiles et les plus

¹³ Cf. dans ce même ouvrage le chapitre de O. Samaoli, « Vieillir au risque de l'immigration : le cas des Marocains du monde »

âgées ont elles tendance à être sédentaires. Or une forte proportion des immigrés âgés se trouve dans une grande précarité, à telle enseigne que l'Assemblée Nationale, alertée par les acteurs de la société civile, a commandé une mission d'information sur cette question (Mission d'information sur les immigrés âgés 2013). En France, 40% des bénéficiaires de l'allocation « minimum vieillesse » (ASPA) sont étrangers et parmi eux, les Maghrébins sont en majorité. Cette allocation s'élève à 780 euros pour une personne seule et 1200 euros pour un couple. Le mal logement est aussi plus fréquent, notamment pour les personnes qui résident encore en foyer de travailleurs ou en chambre de bonne. Les plus de 55 ans sont 5% à vivre en foyers collectifs, contre 3% en moyenne (INSEE 2012, 231). Cette population se trouve en insécurité juridique et sanitaire en raison d'une législation et de son application restrictive, du manque d'information auprès d'une population parfois illettrée et un état de santé moins bon que la moyenne au même âge. Cette précarité est due, pour les femmes, à une faible, voire une absence d'activité salariée pendant leur vie active. Pour les hommes, le travail au noir et les faibles rémunérations expliquent des pensions très faibles. Il n'est pas rare pour les retraités de découvrir qu'un ou plusieurs anciens employeurs ne les ont jamais déclarés à l'administration... La précarité des immigrés âgés fait l'objet d'une mobilisation associative importante à travers des structures telles que l'Association des Mineurs Marocains du Nord, Chibanis 06 ou le café social du 20^e arrondissement de Paris. Par ailleurs, nous avons pu mentionner dans un autre chapitre¹⁴ de cet ouvrage l'ouverture par l'association Migrations et Développement des Bureaux d'Accueil et d'Orientation dans les villages du Sud du Marocains et dont l'une des missions est l'aide et l'accompagnement des anciens émigrés âgés.

Avec le vieillissement de la population immigrée, la mort devient une problématique qui prend de l'ampleur. Toutes les enquêtes montrent que la majorité des Marocains souhaitent être enterrés au pays (Akhchichine et Maache 2006). Le rapatriement des corps devient une économie florissante avec la multiplication de pompes funèbres musulmanes ou encore des assurances fournies par les banques marocaines. On estime que 6000 corps sont ainsi rapatriés par an (Mission d'information sur les immigrés âgés 2013, 218). Toutefois, un nombre croissant d'immigrés musulmans ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se faire enterrer au pays. Dans ce contexte, des carrés musulmans font leur apparition dans les cimetières en France (El Alaoui 2012), ce qui induit une interaction entre les différentes tendances du culte musulman et les autorités locales.

4. le rapport au pays d'origine

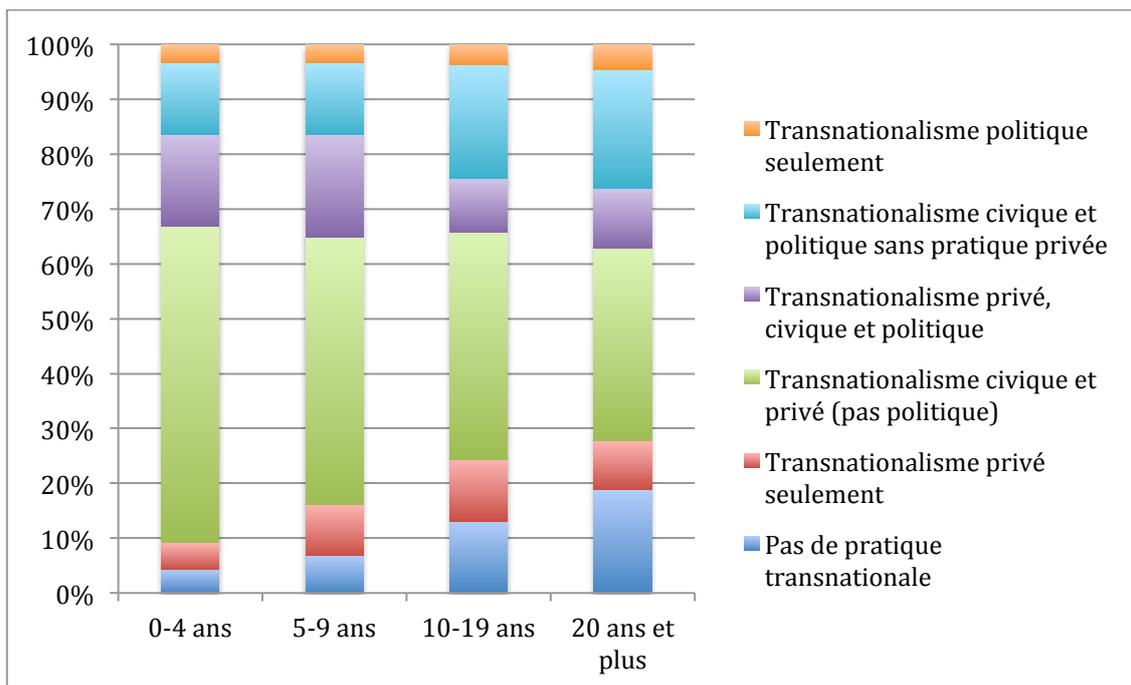
Les analyses des flux migratoires, puis de la sociographie de la population installée en France ont montré une dynamique migratoire en cours de maturation avec une intégration encore fragile mais qui progresse au fil des générations. Quels en sont les effets sur les liens maintenus avec le pays d'origine ? Les discriminations ou, au contraire la mobilité sociale

¹⁴ Cf. Chapitre de Th. Lacroix, « Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local » dans ce même ouvrage

influencent-elles dans un sens ou un autre les pratiques transnationales des Marocains de France ? Afin de répondre à cette question, seront successivement examinées les pratiques à distance d'une part (contacts, transferts monétaires, lecture des médias et participation à des œuvres caritatives), puis les pratiques de retour, qu'ils soient temporaires à l'occasion de congés annuels ou définitifs.

Liens à distance

Figure 8: Evolution du transnationalisme marocain en fonction de la durée de séjour en France



Source : *Enquête Trajectoire et Origines*, INED, 2008

L'Enquête Trajectoires et Origines de l'INED inclut une série de questions sur les pratiques transnationales des migrants (Chris Beauchemin, Lagrange, et Safi, 2011). Dans une analyse récente (Lacroix et Le Roux 2016), nous avons examiné les réponses en distinguant deux catégories de pratiques : celles qui sont effectuées dans le cadre de la sphère familiale et amicale d'une part (contacts téléphoniques ou internet, envoi d'argent), celles qui sont effectuées dans la sphère publique d'autre part (actions associatives, participation aux élections, intérêt pour la vie politique et suivi de l'actualité du pays d'origine). La figure 8 synthétise les résultats. Elle montre d'abord que les liens transnationaux avec le pays d'origine restent très forts et résistent avec le temps (81% de la population interrogée continue à maintenir des liens même après 20 ans de résidence en France). Toutefois, les liens les plus fragiles restent ceux qui sont réalisés dans la sphère familiale : avec le temps, les liens interpersonnels se distendent, la perte des parents laisse les émigrés sans contact directs avec la société marocaine. Les transferts monétaires tendent à diminuer. Le vieillissement de la population marocaine en France, doublé d'une diversification des destinations migratoires

pour les plus jeunes, expliquent le déclin relatif des transferts effectués en provenance de ce pays : ils représentent aujourd'hui environ un tiers de l'ensemble des transferts reçu par le Maroc (21 millions de Dirhams sur 60 millions en 2015 selon l'Office des Changes). Cette proportion était de 40% en 2012 et de 70% dans les années 1980. Il est assez difficile de savoir précisément la proportion des émigrés qui transfèrent de l'argent. L'enquête Trajectoires et Origines rapporte que 13% des immigrés de 18 à 50 ans seraient concernés, et seulement 5% de leurs descendants. On est loin des 95% donnés par une enquête de l'INSEA (95% de ceux arrivés dans les années 1990) (Hamdouch et al. 2000) et même des 68% du sondage BVA/CCME en 2009¹⁵. Toutefois, l'ancrage de la population marocaine en France lui confère une stabilité relativement plus importante que dans les pays d'immigration plus récente et donc plus sensible au contexte économique. De ce fait, les transferts en provenance de France apparaissent comme plus stables, même en période de crise (Makhlouf 2013, 35). Cette stabilité est par ailleurs renforcée par le haut niveau de protection sociale proposé en France.

Les pratiques transnationales publiques concernent une population moindre que les pratiques privées, mais elles persistent mieux dans le temps. Les travaux montrent que deux types de pratiques recouvrent l'essentiel des engagements publics des émigrés : la consultation des médias d'une part, les pratiques philanthropiques d'autre part. En ce qui concerne les médias du pays d'origine, 71% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Trajectoires et Origines déclarent les consulter (90% selon le sondage BVA/CCME). Si les programmes de télévision par satellite restent un mode privilégié de l'accès à l'espace médiatique marocain, il faut noter une diversification des sources consultées, notamment avec la multiplication des médias en ligne, que ce soit de journaux marocains ou encore de revues spécifiquement dédiées aux populations émigrées du type Yabiladi ou bladi.net (Daghmi 2010). Les pratiques philanthropiques ont connu une forte augmentation au cours des deux dernières décennies. Aujourd'hui, une association sur deux créée en France par des immigrés marocains est consacrée au développement du pays d'origine (Lacroix 2014). L'intervention des migrants dans le domaine du développement rural n'est pas nouvelle. Elle est traditionnellement liée à des obligations coutumières en milieu rural, par exemple en contribuant financièrement aux travaux de réfection de la mosquée ou des canaux d'irrigation collectifs. Elle est d'autant plus visible lors de catastrophes naturelles (sécheresse, inondation) qui sont des périodes de fortes mobilisations collectives (Sezgin et Dijkzeul 2013; Makhlouf 2013, 31). Toutefois, on observe une nette évolution de cette implication transnationale au milieu des années 1990. Cette mutation associative accompagne la lente évolution de la population marocaine à l'étranger. Le dépouillement de l'enquête de l'INED Trajectoires et Origines donne un profil des nouveaux « philanthropes » marocains.

¹⁵ <https://www.ccme.org.ma/fr/publications/47412> (consulté le 9 Mai 2018)

Tableau 2 : Profil des donateurs à des causes caritatives

Intégration économique	Revenu du ménage (Ref: 0-1300)	1300-1900	1.566983
		1900-2700	2.340374**
		>2700	2.011658
	Emploi (Occupé)	Travail à temps partiel	.5406088
		Chômage	1.363713
		Etudiant	1.021894
		Au foyer	.9156643
		Retraité	1.712881
Intégration sociale	Connaissance du français (très bonne)	Bonne	.4754211*
		Faible	.8277702
		Aucune	1.513627
	Expérience discriminatoire	Souvent	2.557273*
		Parfois	2.598717***
	Sentiment d'appartenance (se sent des deux pays)	Se sent des deux mais plus français	2.008136
		Se sent des deux mais plus marocain	1.320698
		Se sent français uniquement	.4370207*
		Se sent marocain uniquement	1.232476
		Aucun des deux	.180983*
	Nationalité du conjoint (étrangère)	Français de naissance	.4603837**
		Français par acquisition	.9697054
		Apatride	1
Intégration civique	Intérêt dans la politique française (forte)	Très forte	.7924724
		Faible	.5530519*
		Aucun	.4072056**
	Membre d'une association (non membre)	Membre	2.145555**

* si $0,1 < (P > t) < 0,05$; ** si $0,05 < (P > t) < 0,01$; *** si $(P > t) < 0,01$

Source : Trajectoires et origines (TeO) - version réduite - 2008 - (2008) [fichier électronique], INED et INSEE [producteur], Centre Maurice Halbwachs (CMH) [diffuseur]

Cette enquête inclut une série de données sur les pratiques transnationales, dont cette question sur les « dons d'argent pour réaliser un projet collectif » que nous utilisons ici. Le tableau ci-dessus synthétise les résultats de cette analyse des profils des « donateurs ». On distingue trois batteries d'indicateurs, relatifs à trois dimensions de l'intégration des immigrants : économique, sociale et civique. Il est important de souligner que seule une minorité d'interviewés ont répondu positivement à cette question : seul 10% ont déclaré avoir contribué financièrement à un projet collectif dans le pays d'origine. Le transnationalisme public concerne bien une minorité de personne (par opposition au transnationalisme familial

et privé). On voit ici que ces donateurs ont une situation économique relativement aisée et stable, avec une surreprésentation parmi les ménages qui ont un revenu compris entre 1900 et 2700 euros. Par ailleurs, on constate que les donateurs ont un taux d'occupation supérieur (51% des Marocains interrogés ayant participé à un projet collectif occupent un emploi à plein temps contre 44% en moyenne) et un taux d'inactivité inférieur (25% contre 30%) à la moyenne des immigrants marocains.

Cette population a développé de forts liens avec le pays d'accueil, visible à travers l'intérêt que les donateurs portent à la politique française et à leur maîtrise du français. Toutefois, au-delà de ces signes d'intégration, c'est la conscience et la pratique d'un double ancrage qui nous semble le mieux caractériser ces acteurs : le sentiment de mono appartenance (ou son absence), mais aussi un conjoint né en France sont autant de facteurs qui pèsent négativement sur l'envoi de don. Ce double ancrage n'est cependant pas vécu sereinement. Il s'accompagne d'un sentiment de discrimination dans la société d'accueil : les donateurs ont une plus forte propension à se sentir parfois, voire souvent, discriminés.

La philanthropie des émigrés marocains est multiforme et ne peut s'accommoder d'une seule clé de lecture. Toutefois, cette analyse statistique laisse apparaître en creux le profil d'une population en cours d'ascension sociale et économique qui conserve des liens affectifs (sentiment d'appartenance) et familiaux (conjoint étranger) avec le pays d'origine. Mais l'engagement caritatif semble être associé avec un sentiment de frustration et de discrimination, que l'on peut traduire par la recherche d'une reconnaissance sociale et politique dans la société d'accueil. On peut faire l'hypothèse d'un lien entre transnationalisme caritatif et marginalité de leur statut politique (les étrangers ne bénéficient pas du droit de vote en France tandis que les immigrants demeurent très mal représentés dans les institutions, ni de représentation parlementaire au Maroc en tant qu'expatriés). Le philanthropisme transnational marocain serait donc l'un des symptômes de la transformation de la population immigrée marocaine en France, la recherche d'une voie entre installation et maintien des liens, une forme d'affirmation d'une nouvelle capacité économique dans l'espace public.

Retours temporaires et réinstallations définitives

L'autre indicateur qui témoigne de l'attachement des émigrés à leur pays d'origine est celui des retours. Nous avons déjà évoqué les retours forcés des personnes en séjour irrégulier ou encore les souhaits de retour des retraités. Mais, sur le plan économique, ces types de retour représentent moins d'enjeux que les retours temporaires ou définitifs des travailleurs émigrés. Les plus fréquents et visibles sont les retours estivaux qui jettent chaque année plusieurs millions de Marocains sur les routes (environ 2 à 3 millions de passage du détroit de Gibraltar chaque été). Les diverses enquêtes convergent (Trajectoires et Origines, sondage BVA/CCME) pour montrer leur importance parmi la population émigrée en France : 95% des répondants affirment s'être rendu au Maroc dans le cadre de leurs vacances. L'opération Marhaba, gérée par la fondation Mohamed V, permet aux autorités d'exploiter la charge symbolique de ces retours en fournissant aux voyageurs assistance et services. Cette

circulation soutient par ailleurs un tissu économique important, non seulement l'infrastructure touristique marocaine, mais également des activités marchandes suscitées par l'achat des cadeaux et autres biens qui vont être ramenés. Ce commerce du cadeau est à l'origine de la constitution d'importantes places marchandes telles que Belsunce à Marseille, le quartier de la place Voltaire à Asnières-Gennevilliers ou encore celui de la rue de Brabant à Bruxelles. La confection de robes arabes destinées à être offertes au Maroc est attestée à partir du début des années 1960 sur la place Voltaire. On peut toujours acheter dans les boutiques de la place des verres à thé que rien ne distingue de leurs homologues marocains (ils peuvent d'ailleurs sortir de la même usine chinoise), si ce n'est le fait qu'ils seront venus de France pour la plus grande joie de leurs futurs récipiendaires. Cette économie du cadeau se prolonge sur les axes d'autoroutes et autres points d'arrêts par le biais de marchands ambulants (Gauthier 1993).

Ces retours estivaux sont importants tant sur les plans symboliques qu'économiques. Mais l'enjeu politique de long terme est celui du retour définitif des étudiants et émigrés qualifiés. Les « compétences à l'étranger » ont fait l'objets de plusieurs dispositifs de soutien (Belguendouz 2010). Le dernier en date est le programme FINCOME (Forum International des Compétences Marocaines à l'Etranger) lancé en 2004. Il propose des missions d'expertise à des universitaires, ingénieurs ou chercheurs résidant à l'étranger, mais également des opérations de mise en réseau. Plus récemment, le programme SHAKARA, établit un diagnostic des ressources migratoires du Maroc¹⁶.

Selon une série d'études menées auprès des travailleurs qualifiés (projet MIREM du Centre Robert Schuman à Florence, enquête de l'association Maroc Entrepreneur), la grande majorité (jusqu'à 85% des personnes enquêtées) se dit disposée à venir travailler au Maroc (Lahlou 2006). Les obstacles administratifs à l'insertion des étrangers sur le marché du travail français, les attachements familiaux, la qualité de vie sont de puissants motifs de retour (Lacroix 2010, 123-24; Kail 2008). Parmi les étudiants des grandes écoles, ce sont surtout les personnes issues des classes populaires ou moyenne qui font le choix du retour (Gobe et al. 2015). Par contraste, les étudiants issus des couches supérieures de la société marocaine préfèrent s'engager dans une carrière internationale : leurs réseaux et compétences leur permettent de s'insérer dans un marché du travail mondialisé. Toutefois, l'importance du tissu des grandes entreprises marocaines, et notamment du conglomérat de l'Office Nord Africain (ONA) offre à ces étudiants un espace d'emploi à même de susciter un retour au pays. Une minorité de ces étudiants choisissent de créer leur propre entreprise. On est ici loin de l'entrepreneuriat des travailleurs non qualifiés des années 1970 et 80 qui voulaient créer leur propre emploi en ouvrant une épicerie. Les secteurs de création d'entreprise sont aujourd'hui celui des services (transport, import/export, informatique) ou encore la gastronomie (Jamid et Caquel 2013).

Parmi les jeunes nés en France, les discriminations, la difficulté de faire valoir une double identité les amènent à opter pour ce que d'aucuns appellent un transnationalisme réactif et qui

¹⁶ cf. Th. Lacroix dans ce même volume

conduit les jeunes à s'installer au Maroc, voire dans un pays tiers, notamment dans les pays du Golfe¹⁷. Un exemple permet d'expliquer ce type de stratégie, celui de K, née à Mantes-la-Jolie. À 18 ans, musulmane militante, elle décide de défendre le droit de porter le voile dans son lycée. Le rapport de force avec la direction s'installe en sa défaveur et elle décide, contre l'avis de ses parents, de quitter le lycée. Elle parvient à obtenir son baccalauréat en auditrice libre et s'inscrit à l'université. Après l'obtention d'une licence, elle décide de revenir au Maroc. Les débats qui ont conduit à la loi sur la laïcité dans les établissements scolaires publics (2003-2004) furent déterminants dans son choix. Elle vit alors chez un cousin de son père, dans la périphérie populaire de Rabat. Un an plus tard, en dépit d'un travail à l'ambassade de France, K décide de quitter le pays pour s'installer en Égypte, au Caire, pour échapper à la contrainte qui pèse sur elle dans l'univers familial *rbati*. L'Égypte est à ses yeux un compromis, après avoir éprouvé la difficulté d'être une musulmane en France et une jeune femme au Maroc (Lacroix 2010; voir aussi Marlière 2010).

Mais les retours effectifs sont assez peu nombreux. Parmi les obstacles à la réinsertion, on note l'insatisfaction quant à la structure du marché de l'emploi marocain (importance du chômage parmi les diplômés, faiblesse relative des rémunérations, corruption, rigidité de la culture professionnelle) et des « mentalités sociales » (statut de la femme, situation des droits de l'Homme). Un autre facteur mis en lumière par la recherche est celui de l'absence de filet de sécurité migratoire. La difficulté d'obtenir un titre de séjour en Europe en cas de retour prive les personnes d'une possibilité de revenir en cas d'échec de la réinsertion au Maroc (Lahlou 2006). Ces obstacles reposent en partie sur des perceptions erronées de la réalité : les études montrent qu'avoir un diplôme étranger facilite grandement l'obtention d'un emploi sur le marché du travail marocain (Gérard 2008). Les ressources sociales tant familiales que scolaires (réseaux d'anciens étudiants) sont ici des atouts précieux qui permettent de réduire le temps d'acquisition d'un emploi.

Conclusion

Cette analyse de l'immigration marocaine en France fait ressortir l'image d'une communauté transnationale en cours de maturation. Riche de plusieurs décennies d'histoire, elle se démarque des immigrations récentes, faites de travailleurs qualifiés ou non, très sensibles aux conjonctures économiques. L'immigration marocaine est aujourd'hui avant tout motivée par le regroupement familial et donc l'interpénétration des espaces sociaux franco-marocains. Signe des temps, elle est de plus en plus le fait d'une immigration d'étudiants et personnes qualifiées, issue d'un milieu urbain à l'image d'un Maroc en transition économique et donc migratoire. Elle se démarque également des anciennes immigrations européennes en voie d'assimilation, constituée en majeure partie d'enfant d'immigrés plus âgés et bien insérés sur le plan social et économique. Elle apparaît comme une immigration très attachée à ses relations avec le pays d'origine. On le voit non seulement à travers l'endogamie élevée des

¹⁷ Cf. M. Berriane dans ce même ouvrage

ménages marocains (encore significative au sein de la seconde génération) mais également à travers l'intensité des pratiques transnationales soutenues par les liens familiaux maintenus au Maroc. Mais cette orientation marocaine des socialités migrantes n'est pas un jeu à somme nulle. Toutes les enquêtes sur les pratiques quotidiennes le montrent : les cercles de fréquentation des immigrés incluent autant de « Français » que de « Marocains » (et autres immigrés), de même, la consommation des médias combine le plus souvent des programmes et publications issues des deux rives de la Méditerranée. Mais c'est probablement l'importance de la double nationalité, encore plus importante parmi la seconde génération que la première, qui signe le mieux ce double ancrage.

Cette transition transnationale accompagne la lente mobilité sociale. Celle-ci reste cependant difficile, ralentie à la fois par l'inertie structurelle d'un groupe qui est entré dans la société d'accueil par le bas de l'échelle sociale, mais aussi par le faible taux d'activité des femmes (largement pour des raisons culturelles) et les discriminations. Les pouvoirs publics des deux pays ont ici un rôle à jouer pour accélérer une évolution des mentalités et favoriser l'intégration. Dans un contexte de tensions politico-religieuses, un exemple marocain serait à bien des égards très précieux.

Références bibliographiques

Akhchichine, Ahmed, et Bouazza Maache. 2006. « MRE et Troisième Age. Résultats d'Enquête ». In *Marocains Résidant à l'étranger. Le troisième âge*, par Bachir Hamdouch, 17-48. Rabat: OCRME, Fondation Hassan II.

Alaoui, Rachid. 2013. « Peut-on parler de diaspora marocaine ? » *Hommes & Migrations*, n° 1303: 7-15.

Amadiou, Jean-François. 2004. « Enquête "Testing" sur CV ». Paris: Paris 1, Observatoire des Discriminations. www.prejuges-stereotypes.net/espaceDocumentaire/amadiouTesting2004.pdf.

Arab, Chadia. 2013. « Le troisième âge : le "migrant inutile" ». *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n° 1303: 47-55. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2550>.

Attias-Donfut, Claudine. 2006. *L'enracinement: enquête sur le vieillissement des immigrés en France*. Paris: Armand Colin.

Beaman, Jean. 2017. *Citizen Outsider: Children of North African Immigrants in France*. Oakland: University of California Press.

Beauchemin, Chris, Hugues Lagrange, et Mirna Safi. 2011. « Transnationalism and immigrant assimilation in France: Between here and there? » *Document de Travail*, n° 172: 42.

Beauchemin, Cris, Christelle Hamel, et Patrick Simon. 2016. *Trajectoires et origines: enquête sur la diversité des populations en France*. Paris: Ined éditions.

Beaud, Stéphane. 2018. *La France des Belhoumi: Portraits de famille (1977-2017)*. Paris:

La Découverte.

Belguendouz, Abdelkrim. 2010. « Compétences marocaines expatriées: Quelles politiques de mobilisation suivies pour le développement du Maroc? Du TOKTEN au FINCOME ». 21. CARIM AS. Florence: Institut Universitaire de Florence.

Bolzman, Claudio, Rositta Fibbi, et Michelle Guillon. 2001. « Émigrés-Immigrés : vieillir ici et là-bas ». *Revue européenne des migrations internationales* 17 (1). https://www.persee.fr/issue/remi_0765-0752_2001_num_17_1.

Brinbaum, Yaël, Christelle Hamel, Jean-Luc Primon, Mirna Safi, et Patrick Simon. 2010. « Discriminations ». In *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers Résultats 2010*, par Cris Beauchemin, Christelle Hamel, et Patrick Simon, 129–36. Document de travail 168. Paris: INED, INSEE.

Brinbaum, Yaël, Laure Moguéro, et Jean-Luc Primon. 2010. « Parcours et expériences scolaires des jeunes descendants d'immigrés en France ». In *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers Résultats 2010*, par Cris Beauchemin, Christelle Hamel, et Patrick Simon, 47–53. Document de travail 168. Paris: INED, INSEE.

———. 2011. « La scolarisation des filles d'immigrés. Succès et orientations différentielles. » *Diversité. Ville Ecole Intégration*, n° 165: 166–72.

Brinbaum, Yaël, Laure Moguéro, et Jean-luc Primon. 2014. « Les enfants d'immigrés et l'école : un échec scolaire à relativiser ». In *Migrations et mutations de la société française*, par Marie Poinot et Serge Weber, 158–66. Paris: La Découverte. https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEC_POINS_2014_01_0158.

Cedey, Eric, et Fabrice Foroni. 2006. « Les discriminations à raison de "l'origine" dans les embauches en France. Une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du Bureau International du Travail ». Genève: Bureau International du Travail.

Charef, Mohamed. 2014. « Les Marocains et les Maroc-descendants de France ». In *Les Marocains de l'Extérieur 2013*, par Mohamed Berriane, 311–38. Rabat: Fondation Hassan II.

Daghmi, Fathallah. 2010. « Internet et nouvelles pratiques des publics au Maroc ». In *Dispositifs techniques de communication humaine : transformations du lien et nouveaux liens sociaux*. Namur.

El Alaoui, Soraya. 2012. « L'espace funéraire de Bobigny : du cimetière aux carrés musulmans (1934-2006) ». *Revue européenne des migrations internationales* 28 (3): 27–49.

Etiemble, Angelina, et Omar Zanna. 2013. « Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner ». Topik/Mission de Recherche Droit et Justice. Paris: Ministère de la Justice.

Fassin, Didier, et Éric Fassin, éd. 2009. *De la question sociale à la question raciale?: représenter la société française*. Poche Essai 308. Paris: La découverte.

FRONTEX. 2018. « FRAN Quaterly 2017 Q3 ». Varsovie: FRONTEX.

Gauthier, Catherine. 1993. « La route des Marocains : les frontières d'un parcours de retour ». *Extr de Revue Européenne des Migrations Internationales* 9: 131–42.

- . 2006. « Le retour “nomade” ou “l’errance” des migrants marocains âgés ». In *Marocains résidant à l’étranger. Le troisième âge*, par Bachir Hamdouch, 217–28. Rabat: OCRME, Fondation Hassan II.
- Gérard, Etienne, éd. 2008. *Mobilités étudiantes Sud-Nord. Trajectoires scolaires des Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*. Paris: Publisud.
- Gobe, Eric, Catherine Marry, Françoise Chamozzi, et Sylvie Daviet. 2015. « Logiques managériales et entrepreneuriales des diplômés tunisiens et marocains des grandes écoles françaises (1990-2000) ». In *L’entrepreneuriat trans méditerranéen: les nouvelles stratégies d’internationalisation*. Paris: Karthala, IRMC.
- Hamdouch, Bachir, éd. 2006. *Marocains résidant à l’étranger: le troisième âge*. Rabat: OCRME, Fondation Hassan II.
- Hamdouch, Bachir, Abdallah Berrada, Mehdi lahlou, Mohamed El Manar Laalami, et Mohamed Mahmoudi. 2000. *Les marocains résidant à l’étranger. Une enquête socio-économique*. Rabat: INSEA.
- Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l’Egalité. 2006. « Résultats des tests de discrimination - Logement et Emploi. » Dossier de presse. Paris: HALDE.
- Hellio, Emmanuelle. 2013. « Saisonniers à la carte ». *Cahiers de l’URMIS*, n° 14. <https://urmis.revues.org/1203>.
- INSEE. 2012. *Immigrés et descendants d’immigrés en France*. Paris: INSEE.
- Jamid, Hicham, et Marie Caquel. 2013. « Du couscous au foie gras. L’investissement des Marocains du monde dans le secteur de la gastronomie et ses répercussion dans le pays d’origine ». *Hommes & migrations*, n° 1303: 67–72.
- Jugnot, Stéphane. 2012. « L’accès à l’emploi à la sortie du système éducatif des descendants d’immigrés ». In *Immigrés et descendants d’immigrés en France*, par INSEE, 61–75. Paris: INSEE.
- Kail, Bénédicte. 2008. « La mobilité sociale: une issue des études en France? Trajectoires d’insertion professionnelle de retour au Maroc ». In *Mobilités étudiantes Nord-Sud. Trajectoires scolaires en France et insertion professionnelle au Maroc*, par Etienne Gérard, 255–310. Paris: Publisud.
- Lacroix, Thomas. 2003. « Les commerçants soussis en France, entre communautarisme et mondialisation ». *Panoramique*, 70–76.
- . 2010. « L’imaginaire migratoire chez les jeunes Marocains ». In *Pratiquer les frontières. Jeunes migrants et descendants de migrants dans l’espace franco-maghrébin*, par Françoise Lorcerie, 121–38. Paris: CNRS.
- . 2016. *Hometown Transnationalism. Long Distance Villageness among Indian Punjabis and North African Berbers*. Migration, Diasporas and Citizenship. Basingstoke, New York: Palgrave MacMillan.
- Lacroix, Thomas, et Guillaume Le Roux. 2016. « The forms and determinants of public transnationalism: a North African comparison ». In *Migration in the Mediterranean. Socio-economic perspectives*, par Elena Ambrosetti et Catherine Wihtol De Wenden, 171–91. Routledge Series in European Economy. Abingdon: Routledge.
- Lahlou, Mehdi. 2006. « Migration de retour au Maroc : une approche socio-économique

- et institutionnelle ». Projet MIREM. Florence: Centre Robert Schuman for advanced studies.
- Le Clève, Alexandre, et Olivier Peyroux. 2018. « Recherche-action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains ». Paris: Trajectoires.
- Ma Mung, Emmanuel, et Gildas Simon. 1990. *Commerçants maghrébins et asiatiques en France*. Recherche en géographie. Paris: Masson.
- Makhlouf, Farid. 2013. « Transferts de fonds vers le Maroc : enjeux, comportement et impacts ». Th. Doct. Economie, Pau: Université de Pau.
- Marlière, Eric. 2010. « Un espace sur les deux rives ? Incertitude des « jeunes des cités » ». In *Pratiquer les frontières. Jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, par Françoise Lorcerie, 153–69. Paris: CNRS éditions.
- Mission d'information sur les immigrés âgés. 2013. « Rapport d'information ». Paris: Assemblée Nationale.
- Morice, Alain. 2008. « Quelques repères sur les contrats OMI et ANAEM ». *Etudes rurales* 182 (2): 61–68.
- OCDE. 2017. « Les talents à l'étranger: une revue des émigrés marocains ». Paris: OCDE.
- Peach, Ceri. 2006. « South Asian migration and settlement in Great Britain, 1951–2001 ». *Contemporary South Asia* 15 (2): 133–46.
<https://doi.org/10.1080/09584930600955234>.
- Point de contact français du réseau européen des migrations. 2014. « Politiques, pratiques et données statistiques sur les mineurs isolés étrangers en 2014 ». Paris: Réseau européen des migrations.
- Przybyl, Sarah, et Youssef Ben Tayeb. 2013. « Tanger et les harraga : les mutations d'un espace frontalier ». *Hommes & migrations*, n° 1304: 41–48.
<https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2636>.
- Rumbaut, Rubén G. 2004. « Ages, life stages, and generational cohorts: Decomposing the immigrant first and second generations in the United States ». *International migration review* 38 (3): 1160–1205.
- Samaoli, Omar. 2007. *Retraite et vieillesse des immigrés en France*. Editions L'Harmattan.
- Sekhri, Safia. 2015. « Les femmes immigrées installées en France depuis moins de 10 ans ». Infos Migrations. Paris: Ministère de l'Intérieur, DGEF.
- Sezgin, Zeynep, et D Dijkzeul. 2013. « Migrant Organizations in Humanitarian Action ». *Journal of International Migration and Integration* 15 (2): 159–77.